Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

L'agriculture en contexte de crise sanitaire liée au COVID-19

Réalisée par Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LA CHAINE DE VALEUR DE L'HUILE D'OLIVE EN TUNISIE

AFTURD
جمعية النساء التونسيات للبحث حول التنمية
ASSOCIATION DES FEMMES TUNISIENNES POUR LA RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT

ATFD
الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات
Association Tunisienne des Femmes Démocrates

FTDES
المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية

الاتحاد العام التونسي للشغل

OXFAM
أوكسفام

L'agriculture en contexte de crise sanitaire liée au COVID-19

Réalisée par Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Titre : l’agriculture en contexte de crise sanitaire liée au Covid-19

Réalisée par : Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Rédigée par : ZITOUNI Belgacem

Préface

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet «Réduire les inégalités dans la chaine de valeur de l'huile d'olive » mis en œuvre par le FTDES en partenariat avec Oxfam, l'ATD, l'AFTURD et l'UGTT.

Le projet a pour objectif d'améliorer les conditions de travail dans le secteur agricole et de réduire la vulnérabilité des petit(e)s agriculteur(trice)s, en inscrivant comme priorité dans l'agende politique le besoin d'organiser le travail saisonnier en respect des standards du travail décent et en plaidant pour une réduction des inégalités d'opportunités entre petit(e)s et grand(e)s exploitant(e)s agricoles.

Ce présent rapport s'inscrit dans la phase du recherche du projet qui a pour objectif d'identifier les recommandations permettant de réduire la vulnérabilité des petit(e)s exploitant(e)s agricoles grâce à des réformes adaptées aux besoins des acteurs de la chaine de valeur de l'huile d'olive et au contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19

ISTE DES ACRONYMES

FTDES	Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
CTAMA	Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles
INS	Institut National des Statistiques
SYNAGRI	Syndicat des Agriculteurs de Tunisie
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
ONAGRI	Observatoire National de l'agriculture
DGPA	Direction Générale de la Production Agricole
OEP	l'Office d'Elevage et du Pâturage
SMVDA	Société de Mise en Valeur du Développement Agricole
INLUCC	Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption
SMSA	Sociétés Mutuelles de Services Agricoles
GDAP	Groupements du Développement Agricole et de la Pêche
PCA	Plan de Continuité des Activités
JORT	Journal Officiel de la République Tunisienne
PAM	Plantes Aromatiques et Médicinales
GIPAC	Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles et Cunicoles
GIFLAIT	Groupement Interprofessionnel des Viandes Rouges et du Lait
GIFuit	Groupement Interprofessionnel des Fruits
UTICA	Union Tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
APBEF	Association Tunisienne des Banques et des Etablissement Professionnels
TMM	Taux moyen du marché monétaire
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEPEX	Centre de Promotion des Exportations de la Tunisie
FAO	Food And Agriculture Organisation
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
OIT	Organisation internationale du Travail
ONIA	Office National Industriel de l'Azote
INRA	l'Institut de recherches agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
MSA	Mutualité sociale agricole
PAC	politique agricole commune
CNJA	du Centre national des jeunes agriculteurs
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
OMC.	Organisation Mondiale Du Commerce
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SNAP	Supplemental Nutrition Assistance Program
USDA	United States Department of Agriculture
MAFF	Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et des Pêches
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
TPE	Très Petite Entreprise

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE DE L'ETUDE ET METHODOLGIE 9
I.INTRODUCTION ET CONTEXTE DE L'ETUDE **10**
II. OBJECTIF GLOBAL **10**
III. RESULTATS ATTENDUS **11**
IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE **11**
PARTIE 1 :ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX 15
I. APERÇU SUR LES PANDEMIES DANS LE MONDE 16
1.1 LE COVID-19 DANS LE MONDE 16
1.2 LE COVID-19 EN TUNISIE 16
II. SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE ETAGROALIMENTAIRE 17
2.1 Diminution de la demande auprès du secteur de l'hôtellerie 17
2.2 Suspension de l'export et de l'import 18
2.3 Perturbation des disponibilités des employés actifs 18
2.4 Augmentation des prix 19
2.5 Déstabilisation de l'offre avec des situations de pénurie et d'abondance selon les produits .. 19
2.6 Perturbation au niveau des services des organismes publiques agricoles 19
2.7 Impact sur l'entreprenariat agricole 20
2.8 Poids des informalités 21
III. SITUATION DE LA POPULATION RURALES VULNERABLE **21**
3.1 Les ouvriers du secteur agricole et agroalimentaire 21
3.2 Les intermédiaires et transporteurs dans le cadre des nouvelles mesures 22
3.3 Les entités de l'ESS 22
3.4 Situation des femmes ouvrières rurales 23
3.5 Personnes âgées, enfants et handicapées dans les zones rurales 24
IV. POIDS DE CERTAINS ETABLISSEMENT DE SOUTIEN 25
4.1 L'assurance agricole 25
4.2 L'UTAP 26
V. LES PRINCIPALES MESURES ECONOMIQUES PRISES POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE 26
5.1 Des mesures d'approvisionnement en produits agricoles et agroalimentaires 27
5.2 Mesures de soutien des entreprises agricoles 27

5.3 Mesures pour lutter contre le commerce parallèle et la monopolisation 29
5.4 Mesures pour la gestion de la surproduction 30
5.5 Les ouvrier(ère)s du secteur agricole 31
5.6 Les Pêcheurs 32
5.7 Les femmes rurales 33
PARTIE 2 :BENCHMARKING 34
I. REPERCUSSION DES CRISES ANTERIEURES SUR LES SECTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DANS LE MONDE 35
1.1 La crise de la deuxième guerre mondiale 35
1.2 La crise de la grippe espagnole 38
II. ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU SECTEUR AGRICOLE EN REPONSE A LA CRISE DES DEUX GUERRES MONDIALES 39
2.1 Participation des agriculteurs 40
2.2 Résolution du problème de main d'œuvre 40
2.3 Hausse de la productivité et autosuffisance 40
2.4 Investissement dans l'industrie des engrais 40
2.5 Stabilisation des prix des produits agricoles 41
2.6 Modernisation du secteur agricole 41
2.7 La concentration des terres 42
2.8 Intensification des systèmes de production 42
2.9 La planification et démarche stratégique 43
2.10 Développement des opportunités d'exportations 43
2.11 Rôle des mutuelles agricole et des coopératives 44
2.12 Soutien du secteur privé 45
III. POLITIQUE PUBLIQUE DU SECTEUR AGRICOLE EN REPONSE A LA CRISE DU COVID-19 46
PARTIE 3 :MESURES D'AMELIORATION 54
I. MESURE D'AMELIORATION 55
1. 1 Sur le plan financier 55
1.2 Sur le plan stratégique 55
1.3 Sur le plan organisationnel 55
1.4 Au niveau du système productif 56
1.5 Encadrement des ouvriers et agriculteurs 57
1.6 Les industriels agroalimentaires 58

1.7 Entreprendre des mesures spécifiques et exceptionnelles d'investissement immédiat, de financement, d'aide et de soutien 59
1.8 Valorisation des chaines de valeurs locales 60
1.9 Soutenir les exportations 60
1.10 Limiter les importations aux produits de première nécessité 60
1.11 Révision de la politique de libéralisation des prix 61
1.12 Promouvoir le commerce de proximité et le e-commerce des produits agricoles et agroalimentaires 61
1.13 Intensifier les mesures de suivi et de contrôle des circuits de distribution 61
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 63
ANNEXES 65
ANNEXES 01 : LISTE DES PERSONNES RESSOURCE 66
Annexe n°2 : Enquêtes semi structuré CTAMA 67
Annexe n°3 : Enquêtes semi structuré UTAP 70
Annexe n°4 : Enquêtes semi structuré Les agriculteurs et femmes rurales 73

CONTEXTE DE L'ETUDE ET METHODOLGIE

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE DE L'ETUDE

En Tunisie, le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle économique et social crucial à travers sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux de croissance économique, de sécurité alimentaire, de création d'emploi, de réduction de l'exode rural, d'accroissement des recettes d'exportation, d'investissement et de préservation et de valorisation des ressources naturelles. Ce secteur est habituellement exposé à une multitude de risques liés aux marchés national et international des produits agricoles et agroalimentaires, aux marchés de facteurs et intrants de production, à la rareté et la vulnérabilité des ressources naturelles, aux changements climatiques, à la rareté et à la difficulté d'accès au financement et au soutien et au manque manifeste d'organisation et d'intégration horizontale et verticale des opérateurs et de coordination entre les différentes institutions chargées de son développement. L'avènement du Covid-19 annonce une crise majeure et inédite en risquant d'amplifier les dysfonctionnements constatés au niveau de l'approvisionnement en facteurs et intrants de production, la mobilité des acteurs, notamment les employé(e)s, la continuité des activités agricoles, industrielles et commerciales, les échanges agricoles et agroalimentaires internationaux et la vie des catégories sociales pauvres et vulnérables. Ces dysfonctionnements peuvent se traduire par une régression des performances des filières agricoles et agroalimentaires et de leurs rôles dans l'économie nationale dont notamment la sécurité alimentaire, la santé humaine et l'emploi, si les pouvoirs publics ne prennent pas les dispositions nécessaires pour réussir le confinement ciblé et réduire la propagation de l'épidémie. L'absence d'une politique agricole adaptée au contexte tunisien et aux besoins des agriculteurs et agricultrices renforcent ces dysfonctionnements et les problèmes d'ordre structurels.

La présente mission s'inscrit dans le cadre du projet « Réduire les inégalités dans le secteur agricole ». Un partenariat entre Le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES) et Oxfam qui vise le renforcement de la chaîne de valeur de l'huile d'olives en Tunisie et la réduction des inégalités dans le secteur agricole. Ce partenariat a donné naissance à un projet qui vise la réduction des inégalités d'opportunités entre petits (es) et les grands(es) exploitants(es) agricoles en proposant des pistes de réforme.

Le travail s'appuie sur une phase de recherche et de collecte d'information auprès des parties prenantes, suivie d'une campagne de plaidoyer auprès des institutions publiques et des décideurs avec des propositions d'amélioration prenant en compte les besoins des petits agriculteurs et des travailleurs(es) agricoles. Cette mission s'inscrit dans la seconde phase du projet. Celle-ci est une adaptation à la situation de pandémie du Covid-19.

À la lumière de ces recherches nous dresserons des recommandations pour la situation de la Tunisie dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

II. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de cette mission est l'analyse des mesures et impacts des périodes de crises sur la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire.

L'analyse sera basée sur des exemples de crises ayant eu lieu au XXème siècle et les réactions des états et des industries dans différentes régions du monde (pays Scandinave, Europe de

l'Ouest, Asie, Amérique du Nord). Il s'agira de comprendre comment les gouvernements ont réagi en matière de politiques et mesures agricoles.

III. RESULTATS ATTENDUS

PARTIE 1 Analyse de l'état des lieux	PARTIE 2 Benchmarking	PARTIE 3 Mesures d'amélioration
Analyse des mesures économiques proposées en Tunisie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire actuelle, dans le secteur agricole et agroalimentaire	Analyse des politiques publiques du secteur agricole en réponse à des crises antérieures (Guerres mondiales, pandémie de la grippe espagnole, etc.) ;	- Recommandation de politiques publiques et d'incitations financières à mettre en œuvre à court terme, dans ce contexte d'urgence en Tunisie ; - Suggestion de pistes de plaidoyer au gouvernement et parties-prenantes du secteur privé.

IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour répondre à l'objet de l'étude, l'approche méthodologique que nous avons privilégiée est exploratoire et analytique ayant pour but de connaître et d'identifier les différents acteurs œuvrant dans le domaine agricole et agroalimentaire. Compte tenu de ses objectifs, l'étude a ciblé les acteurs institutionnels clefs intervenant dans le domaine (Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles, UTAP, ministère de l'agriculture de la pêche et des ressources hydrauliques, ministère de la femme, ministère du commerce, ainsi que les petits agriculteurs, les intermédiaires transporteurs et la main d'œuvre agricole féminine).

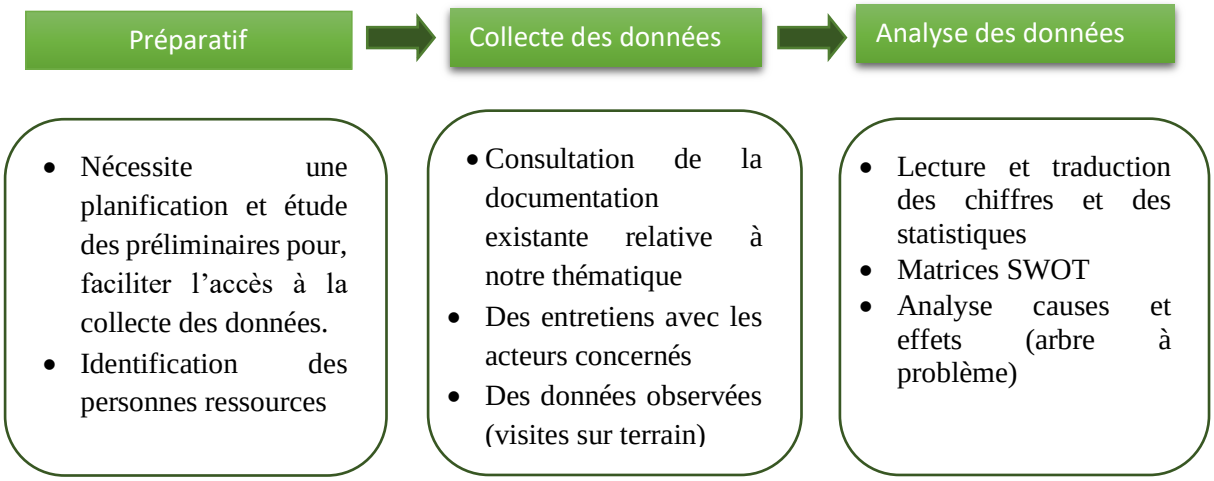

L'état des lieux est la première étape de la démarche de l'étude : c'est la photographie nécessaire pour établir un diagnostic et hiérarchiser les enjeux prioritaires en connaissance de cause. Il s'agit, ainsi, d'identifier la logique entre acteurs et les modes de gestion de crise. Il fait

apparaître les points forts qui peuvent être des points d'appui au développement d'une activité, des faiblesses qui peuvent être atténuées, des tendances et des évolutions possibles (disparition d'une activité, stagnation, développement d'une autre).

Par ailleurs pour opérationnaliser notre démarche méthodologique, nous avons procédé selon la démarche suivante :

Etape 1 : Collecte des données

Les données qualitatives fournissent une information enrichie, approfondie et diversifiée sur la gestion de la crise sanitaire actuelle du COVID-19, dans le secteur agricole et agroalimentaire. Ces informations sont recueillies à travers des entretiens semi structurés et des réunions de concertation auprès des opérateurs concernés (Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles, UTAP, groupements interprofessionnels, etc…); complétées par une analyse documentaire (rapports, études, etc…).

L'objectif de cette étape de collecte est de nous permettre de saisir comment ce tissu institutionnel intervient afin de faire face à cette crise. La matrice suivante détaille notre méthodologie de collecte des données :

Modalités de collecte	Sources et méthodes	Exemples
Recherche de documents et de données existants	- Documents officiels relatifs aux politiques, plans de mise en œuvre du programme et rapports - Statistiques officielles (INS) - Données sur les suivis des programmes - Dossiers des programmes	Examen des documents relatifs aux programmes et plans d'action des mesures économiques agricoles et agroalimentaires dans la période mars - mai. Examen des comptes rendus de réunions, rapports d'étapes
Collecte de données auprès de groupes ou d'individus (représentants de : UTAP, Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles, APIA, SYNAGRI, groupements interprofessionnels, etc… ..)	- Entretiens avec des informateurs clés, individus, groupes, groupes de discussion, méthodes projectives. - Questionnaires ou enquêtes : par courriel, sur Internet, en face à face, données mobiles - Méthodes spécialisées (méthode participative).	Entretiens d'informateurs clés avec des représentants compétents des organismes impliqués (directions régionales/locales impliquées, syndicats impliqués) - Entretiens avec des responsables, agents d'exécution et personnes chargées du suivi régulier du programme - Entretiens, discussions de groupe (telles que des groupes de discussion) et/ou questionnaires auprès de participants au programme.

Etape 2 : Analyse des données

A ce stade, une analyse approfondie des données collectées a été réalisée. Étant donné que les informations que nous avons collectées sont de types quantitatifs et qualitatifs. Il convient alors d'employer des grilles d'évaluation spécifiques à chaque type :

Analyse quantitative	Analyse qualitative
- **Analyse de données quantitatives, telles que l'évolution du budget préservé aux secteurs agricoles avant et après la crise du covid-19, corrélation des nombres, la fréquence ou des caractéristiques physiques.** - **Tableaux de fréquences** - **Analyse de séries chronologiques : observation d'éléments de données bien définis obtenus à l'aide de mesures répétées dans le temps.**	- Estimation de ce qui se serait passé en l'absence du programme ou de la politique adoptée. - Identification des tendances cohérentes avec une relation de causes à effets, puis confirmation ou infirmation des données probantes. - Identification de possibles autres explications causales, puis recherche d'informations permettant de déterminer si ces explications peuvent être exclues.

À la lumière de cette analyse, nous avons dressé des recommandations pour la situation de la Tunisie dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Dans cette étape nous avons concentré nos efforts sur l'analyse comparative (Benchmarking) des politiques publiques du secteur agricole en réponse à des crises antérieures (Guerres mondiales, pandémie de la grippe espagnole, etc.) ainsi sur l'analyse du secteur privé en matière agricole en temps de crises actuelles (covid-19) et précédentes (guerre, épidémie/pandémie) tout en les comparant avec les mesures prises dans d'autres pays dans le monde afin d'y tirer les principales mesures d'améliorations possibles.

Étant donné que la majorité des analyses sont fondées sur des études par observation plutôt que sur les résultats d'une expérience contrôlée, de ce fait, nous avons évité de tirer des conclusions en ce qui concerne la causalité en étudiant les changements survenus au fil du temps, et en examinant les tendances à court terme en considérant également les tendances à moyen et à long terme. Ainsi, nous avons privilégié l'utilisation de points de référence comportant une plus grande signification tels que le dernier tournant pour les données économiques.

Le tableau suivant illustre les différentes données collectées en fonction de la période de la crise.

Temps de la crise	Secteur	Principaux points à aborder en matière de comparaison
- **La crise actuelle (Pandémie du Covid-19)** - **Guerres mondiales** - **Pandémie de la grippe espagnole, etc.**	Analyse du secteur privé en matière agricole	Les réactions des agriculteurs, et des industries agroalimentaires face à l'effet d'une guerre ou une épidémie/pandémie : - L'offre des produits agricoles et agroalimentaires avec des situations de pénurie et d'abondance selon les produits. - Approvisionnement en facteurs et en intrants de production et de transformation - Rythme des activités agricoles et agroalimentaires et des disponibilités des employé(e)s actif(ve)s au niveau des exploitations agricoles et des entreprises industrielles. - Le comportement d'achat et de consommation des produits agricoles et agroalimentaires par les ménages tunisiens et étude de la demande - Etude du rythme de distribution et de la commercialisation des denrées alimentaires - Etude de la variation des prix des produits agricoles et agroalimentaires et pouvoir d'achat. - l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires. - Les populations rurales pauvres et vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire sous les effets de la crise. - Etats des opérations d'investissement, de financement et d'octroi
	Analyse des politiques publiques du secteur agricole	Mesures stratégiques assurant le bon fonctionnement de la filière agricole et agroalimentaire durant et après le confinement ciblé : - Les initiatives de l'état pour les subventions nécessaires pour le bon fonctionnement de la campagne actuelle. - Enjeu du soutien social spécifique et exceptionnel visant les populations rurales vulnérables, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté. - Les mesures de dématérialisation et de digitalisation de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires à tous les niveaux, etc.

Etape 03 : Mesures d'amélioration

A l'issu de ce travail et en se basant sur les résultats de notre étude-diagnostic des recommandations ont été formulées pour une promotion d'une politiques publiques et incitatives financières à mettre en œuvre à court terme, dans ce nouveau contexte d'urgence en Tunisie.

PARTIE 1 :

ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX

I. APERÇU SUR LES PANDEMIES DANS LE MONDE

Si nous revenons au passé nous constatons que les maladies infectieuses et les mortalités qui les accompagnent sont en recul, mais elles restent une réelle menace dans le monde entier.
La lutte contre les anciens agents reste en continuité depuis des millénaires comme la peste, et de nouveaux pathogènes, tels que le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), qui ont muté ou se sont propagés à partir d'un réservoir animal.
Un certain nombre de maladies infectieuses, comme la tuberculose et le paludisme, sont endémiques dans nombre de régions, et imposent un fardeau considérable mais régulier.
D'autres, comme la grippe, sont de présence et d'intensité variables, et font des ravages aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés, lorsque surviennent une flambée de la maladie (forte hausse de la prévalence dans une région ou au sein d'une population relativement limitée), une épidémie (forte hausse de la prévalence dans une région ou une population plus étendue) ou une pandémie (épidémie frappant de multiples pays ou continents).
Le premier risque, et sans doute le plus évident, est celui des coûts pour le système de santé, à la fois public et privé, du traitement médical des personnes infectées et de la maîtrise de la maladie. Un épisode virulent peut submerger un système de santé : il limite sa capacité à assurer les soins courants et, partant, aggrave la situation. Au-delà des chocs sur le secteur de la santé, une épidémie oblige à la fois les malades et leurs soignants à s'absenter de leur travail ou à être moins performants, ce qui met à mal la productivité. La peur de l'infection peut entraîner l'isolement social ou la fermeture d'écoles, d'entreprises, d'établissements commerciaux, de transports et de services publics, ce qui est lourd de conséquences pour l'économie et toute autre activité bénéfique à la société.

1.1 Le COVID-19 dans le monde

La pandémie du COVID-19 a asséné un dur coup au développement économique au niveau mondial. Bien que les gouvernements des principaux pays qui ont été secoués par la crise de la COVID-19 aient pris des mesures pour pallier le ralentissement économique provoqué par ce virus, il est à prévoir que sa propagation peut avoir un triple effet sur l'économie mondiale : impact direct sur les volumes de production au niveau global ; interruptions et altérations au niveau des chaînes d'approvisionnement et de distribution ; et impact financier sur les entreprises et les marchés boursiers.

1.2 Le COVID-19 en Tunisie

Le Covid-19 est présent en Tunisie officiellement depuis début mars 2020. Officiellement, il y a plus de 1900 cas confirmés, dont 53 morts en date du 13aout 2020[1].
Au début, les autorités tunisiennes ont fait le choix d'anticiper la propagation du virus en imposant des mesures radicales, dont le confinement total.

[1] Selon le site officiel du Ministère de la santé publique : Portail national de la santé publique : http://www.santetunisie.rns.tn/fr/

Celles-ci auront un impact important sur l'économie tunisienne, déjà fragile. Les tensions sociales sont exacerbées. Des manifestations ont lieu dans les quartiers populaires car les personnes ne peuvent rester chez elles sans ressources. Le gouvernement a débloqué une aide d'urgence de 48 M€ (150 Millions de DT)[2] qui doit être versée au profit des familles nécessiteuses. Le gouvernement a annoncé que la distribution à domicile de 60.000 colis de denrées alimentaires au profit des familles nécessiteuses, commencera à partir du 3 avril. Le chef du gouvernement a rappelé également qu'il a été décidé de débloquer une ligne de financement de 300 millions de DT (96 M€), pour aider les entreprises en difficultés.
De plus, un point d'attention particulier à être porté sur le besoin de financement du pays à court terme. La communauté internationale est pleinement mobilisée pour répondre aux besoins financiers et logistiques urgents de la Tunisie.
L'hôtellerie et restauration, le transport et le textile, habillement, cuir sont parmi les secteurs les plus impactés par la crise du COVID-19 car ils sont les plus exposés aux mesures de confinement imposées par les autorités tunisiennes et donc aux chocs à la fois d'offre et de demande.
Concernant l'impact du Covid-19 sur les entreprises en Tunisie, la mise en place des mesures de confinement national depuis le 22 mars ainsi que de restrictions à la circulation conjuguées aux mesures identiques et la mise à l'arrêt partiel d'activité chez les principaux partenaires commerciaux de la Tunisie (France, Italie) ont complètement bouleversé le fonctionnement des entreprises.

II. SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE ETAGROALIMENTAIRE

Les secteurs agricoles et agroalimentaires ont été les plus résilients face à la pandémie du COVID-19 vue la forte demande sur les produits alimentaires surtout pendant la période du confinement et le travail qui a été assuré par les agriculteurs et les ouvriers(es) agricoles.
Cependant, ce secteur n'a pas pu résister à certains facteurs internes et externes qui ont fragilisés certaines filières agricoles :

2.1 Diminution de la demande auprès du secteur de l'hôtellerie

La pandémie a touché indirectement le secteur agricole, du fait de sa forte connexion au secteur de l'hôtellerie. Les produits agricoles et agroalimentaires, représentent environ 85%[3]de la consommation intermédiaire totale de l'hôtellerie et la restauration. Par conséquent, la baisse de la valeur de production des hôtels et restaurants de 23% explique en partie la diminution de la production agricole et agroalimentaire respectivement de 3% et 2,8% (en termes de chiffre d'affaire)[4]comme montre le tableau suivant :

[2] Selon la page officielle de la Présidence du gouvernement tunisien
[3]INS 2019
[4] Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale

Tableau 1 : *Evolution du chiffre d'affaire et de l'emploi des trois secteurs connectés durant la période de la crise*

	Chiffre d'affaire	Emploi
Agriculture et pêche	-4.6	-3.0
Industries Agro-alimentaires	-0.1	-2.8
Hôtellerie et restauration	-15.8	-23

Source : *résultat d'un modèle d'estimation élaboré par le ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale en collaboration avec le PNUD*

2.2 Suspension de l'export et de l'import

Selon des données de l'Observatoire National de l'agriculture (ONAGRI), les exportations tunisiennes de fruits ont généré, jusqu'au 6 mai 2020, des revenus de l'ordre de 9,4 MDT, enregistrant une hausse de 5,24% par rapport à la même période de 2019.

En ce sens et en raison de la fermeture des frontières terrestres et aériennes, les quantités exportées ont baissé de 18,6% pour s'établir à 1166 tonnes contre 1433 tonnes au cours de la même période de 2019.
Ainsi, d'après les entretiens réalisés auprès de certains responsables au niveau de la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA) et l'Office d'Elevage et du Pâturage (OEP), la production agricole a été suspendue durant la période du confinement en raison du la suspension d'approvisionnement en matière fourragère importée ainsi que quelques produits phytosanitaires ce qui a endommagé la situation de certain éleveurs (surtout les engraisseurs des taurillons).
D'après l'avis de certains agriculteurs, le déficit en approvisionnement en produits fourragers n'est pas dû seulement à la suspension de l'import mais, également, à la monopolisation de ces produits par certains fournisseurs privés.

2.3 Perturbation des disponibilités des employés actifs

Les mesures de confinement et du couvre-feu[5] établies par l'état ont engendré le départ des saisonnier(es) qui ne sont pas originaires de ses régions de productions ce qui a induit à la baisse de la main d'œuvre agricole disponible par l'arrêt du travail des ouvriers occasionnels (الحضائر) dans les zones forestières frontalières et fragiles d'une part et les difficultés de déplacement des agriculteurs (en particulier les femmes)[6] d'autre part.

[5] *Décret Présidentiel n° 2020-28 du 22 mars 2020, limitant la circulation des personnes et les rassemblements hors horaires du couvre-feu - Décret Gouvernemental n° 2020-156 du 22 mars 2020, portant fixation des besoins essentiels et des exigences nécessaires en vue d'assurer la continuité du fonctionnement des services vitaux, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de mise en confinement sanitaire total ;*
- Décret gouvernemental n° 2020-153 du 17 mars 2020, fixant des dispositions exceptionnelles concernant les fonctions publiques, des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif et des instances, établissements et entreprises publiques ; - De la circulaire du Ministre de la Fonction Publique, de la Gouvernance et de la Lutte Contre la Corruption n°1 du 10 mars 2020 sur les précautions nécessaires àprendre par les organismes publics pour la lutte contre la propagation du Virus Corona - De l'arrêté du Ministre des Affaires Sociales sur la fixation des procédures d'octroi des autorisations pour les entreprises qui assurent les besoins vitaux pour les citoyens ;
[6] *Institut tunisien des études stratégiques publication mai 2020*

Néanmoins les ouvrières agricoles de la région n'ont pas arrêté le travail durant la crise sanitaire. Malgré le confinement imposé par l'état, elles ont, pour la plupart, continué le travail sur l'exploitation sans aucune mesure de protection (ni masques, ni gel désinfectant, ni distanciation physique).

2.4 Augmentation des prix

Malgré la contribution du ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques par l'exonération des taxes,[7]les prix de la plupart des matières premières n'ont cessé d'augmenter, ce qui est à l'origine du renchérissement des coûts de production de certains produits stratégiques utilisant en grande proportion ces facteurs et intrants. La crise actuelle a amplifié cette augmentation des prix surtout pour les produits agricoles frais tels que les viandes rouges et le lait[8].

2.5 Déstabilisation de l'offre avec des situations de pénurie et d'abondance selon les produits

Le comportement du consommateur lors de la mise en œuvre des mesures de confinement a provoqué une pénurie de certains produits alimentaires tels que les céréales et ses dérivés, les huiles végétales subventionnées, les produits maraichères (certains fruits et légumes) par contre les œufs, les viandes blanches, les viandes rouges, le lait et produits dérivés, les fruits de saison comme les fraises, les abricots, les pêches et les autres fruits de saison périssables ont eu une abondance sur le marché.
Cette préférence de produit est due au changement du comportement du consommateur qui préfère acheter les produits indispensables (semoule, farine du blé, huile végétale) en considérant les autres produits(fruits et quelques légumes) comme produits de luxe'. Explique un grossiste de légumes du marché « Bir El Gassâa ».

2.6 Perturbation au niveau des services des organismes publiques agricoles

La plupart des services administratifs au niveau du ministère ainsi que les directions régionales ont marqué un certain blocage au niveau des activités de contrôle, de supervision, de communication entre les différentes structures et services :

- L'arrêt des services au profit de l'agriculture biologique (contrôle et la certification) en culture biologique.
- La suspension des inspections des espaces forestiers contre la multiplication les délits et la mauvaise utilisation des ressources forestières.
- La suspension de campagnes de vaccination contre les maladies des animaux,
- La suspension des services de contrôle qualité des intrants phytosanitaires
- L'absence de suivi des transactions et des contrats conclus dans le cadre des projets avec des entrepreneurs et fournisseurs.

7 Loi de finance : liste des facteurs et intrants de production au Ministère des Finances en vue d'une exonération des taxes.
8 Déclaration du directeur du département de la production animale de l'UTAP (Union Tunisienne d'agriculture et de la Pêche)

- Le retard des travaux ou des commandes et du paiement des titulaires de contrat.
- L'incapacité de conclure des transactions dont l'acceptation finale dépasse la date d'achèvement du projet
- La perturbation de la réalisation des projets publics[9]

2.7 Impact sur l'entreprenariat agricole

En termes d'investissement agricole déclarés, les chiffres ont atteint, à la fin décembre 2019, 680,065 MDT de dinars. Ce chiffre a été diminué par rapport à l'année 2018 et révèle une baisse moyenne de 6% (baisse de 21,5% du nombre de projets approuvés et de 7,8% du nombre de projets déclarés). L'évolution des investissements par secteur indique une hausse importante des investissements alloués à l'élevage (23 MDT) et à l'aquaculture contre une baisse de 13,2% des investissements destinés à l'acquisition d'équipements. D'autre part, le volume des investissements réalisés par les SMVDA a connu une hausse importante de 240 % (78,135 MD contre 22,972 MD en 2018) occupant une part de 11,48% du total contre une baisse de 9,5% du volume des investissements réalisés par les jeunes promoteurs (75,127MD contre 82,978 MD en 2018) et qui occupent une part de 11,04%.
La crise du COVID-19 a détérioré cette situation, déjà fragile, dont la répercussion était considérable. En ce qui concerne la viabilité des projets lancés en 2019, la majorité des promoteurs est menacée par la réduction de la main d'œuvre disponible en raison du confinement, par les difficultés d'obtention des autorisations et des déclarations nécessaires pour les subventions, et par l'irrégularité des activités de commercialisation entraînant une chute des revenus, engendrant le non-respect de leurs engagements envers les institutions de financement.
D'autres difficultés ont été, également, enregistrées jusqu'à fin avril 2020 qui touchent directement les projets d'investissement en cours d'études, dont les dossiers sont encore en attente provoquant des impacts négatives pour les nouveaux promoteurs, qui diminuent leur motivation et leur patience tels que :

- Report et annulation des commissions d'octroi des subventions
- Annulation des visites de suivi sur terrain qui induit l'arrêt des versements des subventions
- Difficultés des promoteurs à s'approvisionner du marché par les intrants et produits agricoles ;
- Arrêt des activités d'encadrement et de formation des jeunes promoteurs programmées par les pépinières agricoles ;
- Report des démarches pour l'attribution des terres domaniales au profit des promoteurs ;
- Difficultés et incapacités des promoteurs à payer leurs contributions à la sécurité sociale

Cette situation critique a obligé les autorités et notamment l'APIA à prendre des mesures adaptées à court et à moyen terme afin de réduire ses conséquences sur l'investissement privé et public.

9*Source : Institut Tunisien des Etudes Stratégiques*

2.8 Poids de l'informel

Le poids de l'informel dans le secteur agricole et agroalimentaire est important et touche pratiquement toutes les filières agricoles. Ce phénomène a été toujours associé à des crises, et parmi les raisons qui ont conduit au monopole dans cette crise :

- Manque de surveillance
- Absence de gouvernance
- Orientations politiques et absence de neutralité
- Manque d'indépendance
- Absence de conscience professionnelle
- Perte des mécanismes de gestion de crise
- Manque de responsabilité citoyenne et gouvernementale
- L'absence de sérieux et de rigueur dans l'exécution de la sanction

En essayant de tirer profit de la crise sanitaire, certains accapareurs ont préservé des stocks des produits de base, comme acte de monopolisation ajouté à cela la spectaculaire ruée des citoyens vers les commerçants pour remplir leurs stocks, sous la crainte de la pénurie de ces produits, marquant une demande effectivement inhabituelle.
l'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption (INLUCC) a mis en garde contre l'augmentation de la spéculation en Tunisie essentiellement au cours de cette période critique que vit la Tunisie, assurant à ce propos qu'elle reçoit environ 300 signalements par jour de la part de citoyens qui dénoncent les spéculateurs et publie quotidiennement un communiqué où elle relate des exemples d'infractions.
Selon les déclarations des responsables du ministère du commerce, l'approvisionnement en produits de base est dirigé, en priorité, aux zones rurales, dont les moyens logistiques sont fragiles. Les zones intérieures ont été approvisionnées en deuxième étape. La circulation des camions transporteurs était surveillée afin d'éviter les agressions et les braquages. Dans cette optique, l'Armée Nationale a été mobilisée afin d'assurer la sécurité de ces camions transportant les produits de base.

III. SITUATION DE LA POPULATION RURALE VULNERABLE

3.1 Les ouvriers du secteur agricole et agroalimentaire

La situation de la population rurale est devenue de plus en plus vulnérable surtout après les mesures de confinement. Selon des enquêtes faites auprès d'une population de la zone de Sidi Thabet (gouvernorat Ariana) et la région de Makthar (gouvernorat de Siliana), un échantillon composé des petits éleveurs cunicoles et avicoles, des jeunes et nouveaux promoteurs, des petits artisans, des salarié(e)s et les ouvrier(ère)s journalier(ère)s de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires et les ouvrier(ère)s des chantiers sociaux en situation de chômage obligatoire sont les plus exposés à l'impact économique et social de la crise et aux risques sanitaires. En effet, ils ont déclaré qu'ils sont incapables de se protéger contre le virus et n'ont pas les moindres moyens de protection. Ils n'ont pas, également, les moyens pour faire face aux conséquences de la perte d'emplois et de revenus, à l'augmentation des prix des denrées

alimentaires et à l'instabilité de la disponibilité alimentaire. Ils sont incapables de se procurer la nourriture de base nécessaire à la préservation de leur santé. La malnutrition affaiblit le système immunitaire, réduit la capacité de prévenir et combattre les maladies, ce qui favorise la progression de la pandémie surtout que le dispositif de protection sanitaire et les mécanismes et outils de soutien économique et social réservés à ces populations sont insuffisants pour faire face à la crise.

Ils ont déclaré, également, leurs souffrance face aux effets du confinement notamment pour ce qui concerne la mobilité, l'accès aux intrants et facteurs de production, aux marchés des produits agricoles et agroalimentaires et aux moyens financiers et sont, dans la plupart des cas, exploités par les spéculateurs et intermédiaires. Ils ont contraint pour la production et la commercialisation de leurs produits dont la majeure partie est périssable et enregistrent par conséquent des manques à gagner et des pertes affectant sensiblement leurs revenus. La reproduction de leurs systèmes productifs et la satisfaction des besoins de consommation de la famille sont sérieusement menacées.

3.2 Les intermédiaires et transporteurs dans le cadre des nouvelles mesures

Le Marché de Gros de Bir El Gassaa, approvisionne environ 4 millions de consommateurs dans différentes régions du pays. Durant le mois du mai, environ 1375 tonnes de produits (légumes, fruits et poissons) étaient disponibles, contre 1162 tonnes, à la même date de l'année précédente.

L'ensemble de la chaîne d'approvisionnement était mobilisée pour couvrir les besoins du pays en produits de base. Tous les fournisseurs, agriculteurs, intermédiaires et les commerçants de détail…, ont été dotés de badges, de laisser- passer, pour pouvoir se déplacer sans problèmes". Selon des enquêtes faites auprès des commerçants des fruits, certains produits de saison (les fraises, les abricots, etc.) ont été abimés vu la baisse de la demande sur ces produits. Certains parmi eux font recours à la vente en utilisant les réseaux sociaux et en exposant des quantités en vrac à prix raisonnable par rapport aux prix des marchés hebdomadaires. Ces intermédiaires ont déclaré que l'Etat est incapable de couvrir tous les besoins et il faut qu'ils réagissent tout seul pour minimiser les dégâts de la crise sur leurs activités.

3.3 Les entités de l'ESS

Certains membres des entités de l'ESS (les sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) et les groupements du développement agricole et de la pêche (GDAP)) assurent habituellement des activités au sein de ces entités leur permettant d'avoir des compléments de revenus. Or les mesures de confinement les ont privés des occasions de commercialiser les produits de leurs adhérents, alors que la période de Ramadan était très propice, surtout pour tous les produits transformés par les femmes à travers leurs structures d'appartenances (GDAP). Par ailleurs, d'autres membres de ces entités et des habitants des localités avaient des activités non régulières (les chantiers sociaux, les maçons, les usines de sous-traitance, etc.) ont été obligés d'arrêter leurs activités. Ces entités de l'ESS ont besoin de réponses et d'appui en urgence car ils n'ont plus aucun revenu, et ne sont pas éligibles aux aides de l'état, ils dépendent avec leurs familles des actions de bienfaisance de solidarité.

La crise sanitaire a clairement démontré les limites des deux secteurs public et privé. Le secteur public déjà en difficulté depuis 2011 est submergé par la gestion des déséquilibres financiers, et le secteur privé est constitué en grande majorité de très petites et de moyennes entreprises, sous-capitalisées, fragiles et endettées et dont une grande partie risque la disparition à cause de cette crise sans précédent.
Ceci est confirmé par l'Institut national des statistiques qui a publié les résultats d'une enquête mesurant l'impact de la crise sanitaire sur le secteur privé. Parmi ces résultats, on retient que 88,7 % des entreprises se déclaraient en activité au 30 juin 2020, et que 88,8 % d'entre elles ont subi une baisse de leurs chiffres d'affaires.

Concernant l'emploi, plus de la moitié des entreprises ont effectué des ajustements (congés, réductions de salaires). La crise a stimulé la digitalisation du secteur privé, puisque 12,5 % des entreprises ont augmenté leur présence en ligne pour s'adapter au télétravail ou pour faciliter la gestion administrative. S'agissant de la résilience des entreprises, uniquement 13,3 % d'entre elles disposent d'un plan de continuité des activités (PCA). Le secteur privé réclame plus de soutien face à la crise, puisque moins de 10% des entreprises déclarent avoir bénéficié des mesures gouvernementales.
D'où une prolifération attendue du chômage avec toutes les répercussions sociales. Aujourd'hui, plus que jamais : l'économie sociale et solidaire s'impose.
En vue de répondre aux besoins collectifs de ses membres et à l'intérêt économique et social général, et dont le but principal ne consiste pas à s'en partager les bénéfices.
Un modèle économique composé d'un ensemble d'activités économiques à finalité sociale et portant sur la production, la transformation, la distribution, l'échange, la commercialisation et la consommation de marchandises et services assurés par les entreprises de l'économie sociale et solidaire, été affirmé par la loi relative à l'économie sociale et solidaire[10]publié au JORT en 03 juillet 2020.

3.4 Situation des femmes ouvrières agricoles

Des entretiens semi structurés avec une vingtaine de femmes actives dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire montrent la pression du danger sanitaire croissant qui s'additionne à des ressources financières très limitées. Ces femmes sont exposées à une multiplicité de défi pour protéger leurs foyers, préserver la santé de leurs familles et assurer la continuité des activités agricoles et agroalimentaires sous des conditions de confinement qui ne sont pas adaptées aux conditions de vie dans les communes rurales (conditions d'hygiène trop modestes et des fois absentes, moyens financiers trop faibles et fragiles).
Certaines femmes ont déclaré que le chômage technique de leurs conjoints a aggravé la situation financière de la famille. Les risques sont particulièrement importants pour certaines catégories de travailleuses informelles qui ne bénéficient pas d'une sécurité d'emploi, de revenus ou de protection sociale suffisante.

Depuis toujours, les problèmes des femmes opérant dans le secteur agricole ont existé. Ces problèmes concernent, notamment, le transport et l'absence de mécanisme de

[10]https://www.chabaka.tn/wp-content/uploads/2020/07/2007-Loi-ESS-JORT.pdf

commercialisation des produits de leurs activités agricoles qui représentent un maillon faible et qui se sont aggravés avec la crise actuelle.

Un entretien réalisé avec la présidente de la SMSA « Lella Kmar El Baya » dont l'activité est la production et la vente des Plantes Aromatiques et Médicinales et des produits du terroir (Harissa, tomate séchée, etc.) à la délégation El Battan du Gouvernorat de la Manouba, a bien expliqué la situation des femmes adhérentes. Leurs activités ont été suspendues suite à la fermeture et l'annulation des foires organisées aux profits de ces femmes pour exposer leurs produits. Plus de 250 femmes adhérentes à cette SMSA n'ont pas bénéficié des subventions de l'Etat[11] pendant la période du confinement pourtant qu'elles ont déposé leurs dossiers auprès des administrations concernées sans avoir aucune suite positive.

La commercialisation reste encore un maillon très faible dans la chaîne de valeurs des filières agricoles, ce qui pose un problème pour ces femmes micro- entrepreneuses (PAM, produits alimentaires, etc…). . C'est pour cela que la priorité de l'Etat est de continuer à travailler sur ces aspects en cherchant des solutions pertinentes en rapport avec la régularisation du transport des femmes qui travaillent dans le secteur agricole. Cependant, L'Etat n'arrive pas encore à régler ce problème car les solutions qui ont été toujours avancées n'ont pas été prises en considération, en raison des obstacles liés au milieu socioculturel dans lequel elles vivent.

Le système de protection sociale des femmes exerçant dans le secteur agricole et qui travaillent également dans les secteurs informels, à l'instar des aide-ménagères (femmes de ménages), reste inefficace. En effet, la ligne de crédit [12]mise, déjà, en place pour aider cette catégorie reste non fonctionnelle vue la difficulté de fixer le nombre exacte des femmes bénéficiaires.

Le projet « EHMINI », lancé l'année précédente, n'était pas en vigueur pour maintenir la couverture sociale durant la période de la crise. Il n'a pas eu de succès considérables vu l'absence d'une coordination suffisante de toutes les parties prenantes. Les femmes rurales n'ont pas été suffisamment impliquées vu la complication des procédures techniques de sa mise en œuvre. [13]

3.5 Personnes âgées, enfants et handicapées dans les zones rurales

Les personnes âgées et les enfants sans soutien parental et les personnes handicapées notamment ceux qui habitent les communes rurales sont très vulnérables et ne peuvent satisfaire leurs besoins de sécurité sanitaire et alimentaire et nécessitent une attention particulière.
En effet, l'accès aux aides et services offerts par l'état dans la période du confinement était difficile et parfois impossible pour certains personnes (vieux, handicapés) des zones rurales en raison de confinement d'une part et de l'isolement des zones où ils habitent d'autre part.

[11] *Un programme d'aides sociales a été mis en place pour cibler 470000 familles vulnérables. Il s'agit d'accorder des aides financières à hauteur de 400 DT en deux tranches pour chaque famille. Ce programme déboursera 188 MD au total.* (source : *radionationale.tn)*

[12] *Ligne de crédit permet d'octroyer mille dinars remboursables sur 2 ans avec 2 mois de grâce et sans intérêt.*

[13] *Source : site officiel de la presse de la Tunisie 24/06/2020*

IV. POIDS DE CERTAINS ETABLISSEMENT DE SOUTIEN

4.1 L'assurance agricole

La crise du COVID-19 a confirmé l'importance du secteur agricole et son rôle essentiel dans l'assurance de la sécurité alimentaire et la mobilité de l'économie nationale, ce qui exige que tout le monde doit s'intéresser davantage à ce secteur, et accorder plus d'attention aux obstacles à son développement notamment, les effets des catastrophes naturelles et le développement d'une politique de lutte contre les pandémies.
La pandémie du COVID-19 a dévoilé les contraintes et les problèmes qui bloquent le développement de l'agriculture en Tunisie, notamment, l'assurance agricole.
Malgré l'émergence de l'assurance agricole du pays depuis 1912, en envoyant la première institution d'assurance contre le danger de la grêle, ce type d'assurance reste faible et d'impact limité et inférieur au niveau des risques et des pandémies dans le secteur agricole.
L'État a suivi certaines politiques pour encourager les agriculteurs à assurer leurs projets agricoles. Parmi elles, on cite les mesures prises en 2000 et 2006 pour inciter les agriculteurs à s'engager à l'assurance agricole et réduire ses coûts par des proportions significatives qui ont atteint (40%) pour les risques de la grêle et des incendies, (30%) pour l'assurance du bétail. On cite, également, la réduction de la valeur des contrats renouvelés pour trois ans de 5%, et une réduction de la valeur des contrats collectifs de 20%[14] ainsi que les encouragements de créer des partenariats avec l'Union Tunisienne de l'Agriculture et la Pêche « UTAP » pour inciter les agriculteurs à adhérer aux programmes d'assurances.
Malgré ces procédures et la restructuration de l'institution d'assurance spécialiste dans l'assurance agricole : la Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelles Agricole CTAMA, le résultat est toujours faible.

Contraste avec la contribution significative du secteur agricole à l'économie nationale, la contribution de l'assurance agricole n'a pas dépassé 3.7 MDT en 2017 soit 0.36 % du chiffre d'affaire global (2088 MDT)[15]ce qui explique l'absence de la CTAMA en matière de contribution pour faire face à la pandémie du COVID-19.

En outre, d'après une interview faite avec un responsable à la CTAMA, les pertes qui ne sont pas consécutives à un dommage matériel direct sur un bien ne sont pas couvertes par l'assurance. La quasi-totalité des contrats couvrant les entreprises agricoles exclut l'événement de l'épidémie et ses impacts indirects (pertes d'exploitation, rupture de la chaîne d'approvisionnement, annulation des foires, défaut de livraison, etc.). En effet, en fonction de sa durée et de son ampleur, la pandémie du COVID-19 a affecté tous les secteurs et a eu un impact sur l'activité économique globale, rendant ainsi ses conséquences économiques inassurables.

Le rôle de la CTAMA s'est limité à des mesures aux profits des assurés afin de maintenir une continuité des activités administratives et des opérations du paiement telles que :

- L'échelonnement du paiement des dettes.

[14] *LIVRE UTAP 2020*
[15] LIVRE UTAP 2020

- Report du paiement des dettes de trois mois en comptant du mois du Mars.
- Un traitement particulier des situations les plus sinistres pour la facilitation du paiement.
- La continuité du travail à distance pour préparer les contrats des clients dans les délais.

4.2 L'UTAP

L'UTAP, grâce à son implication dans la gouvernance sectorielle à travers les autorités nationales, les comités nationaux, régionaux et locaux, les comités de pilotage de projets de développement, les conseils d'établissement, cette organisation syndicale a bien posé son pouvoir durant la période de la pandémie afin d'accomplir sa mission en tant que transmetteur de la voix des agriculteurs et la défense de leurs droits.
Elle compte attirer l'attention des décideurs afin qu'ils prennent les mesures nécessaires dans le cadre d'une volonté politique sérieuse et sincère. Les actions menées, par l'UTAP, durant la période de la crise se résument dans sa stratégie sectorielle dans l'étude des coûts de production, qui s'est élevé à la fin du mois du Mars, et l'organisation de la production en vue d'ajuster le marché.

En effet, d'après un groupe d'éleveurs interviewés, les agriculteurs, quels que soient leurs statuts (adhérents ou non adhérents) font recours à l'UTAP pour demander un appui et transmettre leurs voix car, seule cette structure syndicale a le pouvoir d'influencer le ministère et lui mettre de la pression pour obéir à leurs demandes durant la période de la crise. L'union, par exemple, a réussi à organiser les éleveurs avicoles afin de lister leurs demandes de trouver des solutions pour l'augmentation des prix des aliments du bétail ainsi le problème de la production non vendue. Ce type de demande a été reconstitué et formalisé par l'UTAP et a été envoyé vers les organismes concernés (GIPAC, CIVLait, GIFuit, ect.).

Le rôle de l'UTAP était, également, la diffusion de l'information agricole à travers les divers médias afin de tenir ses adhérents au courant de nouveautés concernant les annonces du gouvernement au profit du secteur agricole pour faire face à la crise.

Elle a, également, préparé une étude16 qui dévoile les problèmes du secteur agricole et agroalimentaire durant la période de la crise sanitaire actuelle et propose des solutions stratégiques. L'étude, qui sera présentée prochainement, au gouvernement, afin de repenser le rôle de l'agriculture dans le modèle de développement, dévoile les défaillances résultant des politiques obsolètes des gouvernements qui se sont succédé ces dernières années.

V. LES PRINCIPALES MESURES ECONOMIQUES PRISES POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

En Tunisie, le gouvernement, à travers des mesures de prémunition contre la propagation du virus, a réussi à mettre la situation sanitaire sous contrôle dans les trois premiers mois de la pandémie. Cependant le prix de cette stratégie s'est élevé à un dysfonctionnement de l'économie.

[16]http://www.utap.org.tn/wp-content/uploads/2020/06/Livre-web-1.pdf

Pour faire face à ce dysfonctionnement, des mesures économiques ont été mise en œuvre pour minimiser les dégâts sur le secteur agricole et agroalimentaire :

5.1 Des mesures d'approvisionnement en produits agricoles et agroalimentaires

L'importation des produits agricoles et agroalimentaire était la solution choisie par le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques avec son homologue Ministère du Commerce pour satisfaire des besoins des ménages tunisiens durant la période de la crise.[17]
Parmi les produits importés on cite les huiles végétales subventionnées dont l'office National de l'Huile doit disposer de 107 millions DT correspondants à la valeur de la subvention des opérations antérieures et d'une avance sur le trésor pour financer les nouvelles acquisitions urgentes pour satisfaire les besoins des ménages tunisiens[18].
Pour les viandes rouges, les décisions d'importation de quantités congelées et réfrigérées ont été révisées vers la baisse pour se limiter aux quantités de viande bovine réfrigérée nécessaires pour assurer la régulation du marché au cours du mois de Ramadhan.[19]
Les autres mesures ont été, également prise par Les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture visant à faciliter le déplacement des agriculteurs et des ouvriers agricoles durant la période du confinement total décrété pour contrer la propagation du Coronavirus dans le pays.
Ces mesures, s'inscrivent dans la volonté de poursuivre l'approvisionnement des marchés en produits agricoles.[20]
Ainsi, tout agriculteur souhaitant se déplacer durant cette période de quarantaine est appelé à présenter une attestation d'exercice d'une activité agricole qui doit être délivrée par les structures professionnelles agricoles.
Ce dernier a la possibilité de fournir l'un des documents suivants, si jamais, il se retrouve dans l'incapacité d'obtenir cette attestation :

- Carte d'Identité Nationale mentionnant obligatoirement le métier ou le statut d'agriculteur
- Titre de propriété ou contrat de location du terrain agricole
- Taxe de la circulation des véhicules à caractère agricole
- Certificat de vaccination pour les jeunes éleveurs
- Quittance d'approvisionnement des marchés de gros en légumes
- Certificat d'exploitation délivré par le Omda
- Permis de pêche pour les pêcheurs
- Reçu de transport des poissons aux marchés.

5.2 Mesures de soutien des entreprises agricoles

Certaines mesures financières et fiscales ont été prises par l'Etat afin de permettre aux entreprises du secteur de surmonter leurs difficultés financières passagères et de les protéger d'une véritable faillite :

[17]Source : « Analyse en termes de vulnérabilité des ménages et des micro et très petites entreprises », PNUD
18 Source : l'office nationale de l'huile
19 Source : groupement interprofessionnel des viandes rouges et du lait
[20] Source : radio nationale, 30 Mars 2020

- Report des délais de remise des déclarations d'impôt sur les sociétés à fin mai 2020 à l'exception des sociétés soumises à 35 % de l'impôt.
- Suspension de toutes les activités de contrôle et de mesures de redressement fiscal et des délais d'objection jusqu'à fin mai.
- Récupération, par les entreprises du crédit TVA, dans les plus brefs délais, à travers l'accélération de la tenue de la commission d'examen des demandes de récupération, à une fois par semaine au lieu de 2 fois par mois, de manière à ne pas dépasser un délai maximum d'un mois pour le remboursement ;
- Activation de la commission nationale et des commissions régionales de conciliation et création d'une cellule de crise au niveau de la présidence du gouvernement chargée des entreprises les plus touchées des suites du coronavirus. Cette cellule, qui sera composée de représentants des ministères des finances, des affaires sociales, de l'UTICA, de l'APBEF et de l'UTAP, œuvrera à préserver les emplois et à garantir les droits des travailleurs. Cette cellule sera ouverte à d'autres organisations et ministères en cas de besoin ;
- Rééchelonnement des dettes fiscales de ces entreprises sur une période de 7 ans. Faire bénéficier ces entreprises d'un report de 3 mois pour les pénalités de retard de paiement d'impôts, à partir du 1er avril et jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Faciliter à ces entreprises, le remboursement de crédit TVA provenant de l'exploitation nonobstant sa continuité pendant 6 mois, mais à condition de procéder au paiement dans un délai d'un mois.
- Permettre à ses entreprises d'obtenir exceptionnellement, des certificats de suspension des taxes et autres certificats fiscaux dans l'immédiat, sans présenter les documents nécessaires à condition de s'engager à les présenter ultérieurement.
- Ouverture d'une ligne de financement supplémentaire de 300 MD pour soutenir la ligne de développement des petites et moyennes entreprises.
- Activation des mesures de prise en charge par l'État de l'écart entre le taux d'intérêt des crédits d'investissement et le TMM, de l'ordre de 3 points.
- Création de fonds d'investissement d'un montant de 500 MD (dont une première souscription de 100 millions de dinars) à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ; et ce pour financer les entreprises stratégiques.

Ces mesures sont générales et applicables pour tous types d'entreprises. Une seule mesure spécifique pour les entreprises opérant dans le domaine agroalimentaire a été décidée : La permission aux entreprises totalement exportatrices actives dans l'agroalimentaire d'écouler 100% de leur production totale sur le marché local au lieu de 30% en 2020. Ces mesures ont pour objectif de soutenir les entreprises impactées par le confinement et d'assurer la préservation des emplois.

À cet égard, le concept "entreprise touchée des suites du coronavirus" sera déterminé dans un décret gouvernemental après concertation avec la cellule de crise de la présidence du gouvernement. Cette cellule est chargée de veiller à l'application des mesures et du contrôle de respect par les entreprises des droits des travailleurs et de la préservation des emplois.

5.3 Mesures pour lutter contre le commerce parallèle et la monopolisation

Dès le début de la crise sanitaire, les spéculateurs se sont permis de tirer profit de la situation de péril mettant les intérêts et même la sécurité alimentaire en danger. L'Etat avait assuré le poursuivi de ces spéculateurs en matière, d'être sanctionnés par la loi. Les équipes de contrôle économique et sanitaire et les forces de l'ordre continuent de saisir de grandes quantités de produits alimentaires, dont notamment de la semoule et de la farine stockés illégalement dans des entrepôts dans le cadre du phénomène de la spéculation et du monopôle.

Plus de 100 tonnes de semoule, de farine subventionnée ainsi que 5.000 litres d'huile végétale et de grandes quantités de gel hydro-alcoolique et de désinfectants ont été saisis par les forces de l'ordre. Cette situation a fait que les citoyens cèdent à la panique et à la frénésie d'achats dans des scènes parfois surréalistes. Les centres commerciaux et les grandes surfaces pris d'assaut, des produits de première nécessité ou subventionnés dont les prix ont considérablement augmenté, des articles désormais introuvables ou rares, des camions de transport de farine et de semoule saccagés, le coronavirus a provoqué une situation si chaotique que les services du contrôle économique et les forces de l'ordre ont à suivre. Entre autres produits dont la demande a explosé, les pâtes, l'huile, l'eau minérale, et la semoule.

La semoule, la farine et le sucre restent toujours introuvable les et lorsqu'on en trouve le sac de semoule de 50 Kilogrammes est vendu 40 dinars au lieu de 21,600 dinars.

Le ministère du Commerce a, pour sa part, mobilisé ses efforts pour que tous les produits nécessaires dont notamment la farine et la semoule soient distribués normalement. Cette mesure a été renforcée par la contribution des citoyens qui ont dénoncé les personnes responsables de ces actes.[21]

L'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption (INLUCC) avait reçu plus de 50 signalements relatifs à la spéculation sur les produits et l'augmentation des prix sur fond de la situation sanitaire liée à la pandémie du coronavirus. Un numéro vert 80102222 a été, également, mis à la disposition des citoyens pour dénoncer les cas de spéculation et de vente conditionnée ainsi que tout dépassement en rapport avec les prix.[22]

[21] *Ministère du commerce, site officiel, 22/03/2020*
[22] *Le bureau de la presse de Tunisie, 23/03/2020*

5.4 Mesures pour la gestion de la surproduction

- **Secteur lait**

La production du lait dans la période de confinement coïncide avec un pic de production et qui nécessite une bonne gestion de la surproduction. De ce fait, un appel a été lancé aux centrales laitières pour réceptionner les quantités livrées, produire le lait demi écrémé et augmenter les stocks. [23]

- **Secteur fruits**

En ce qui concerne les fruits, un membre du bureau exécutif à l'UTAP, chargé du service arboriculture, explique que tous les secteurs enregistrent un excédent dans la production, en raison de la lenteur des opérations de distribution suite à la pandémie du covid-19.

A ce sujet, des mesures ont été prises pour sauver la récolte, à l'instar d'une prime de conservation de 40 millimes/kg attribuée aux producteurs de pommes durant 3 mois, en plus d'une prime de transport vers la Libye [24] et de collaborer avec la compagnie aérienne Tunisair afin de baisser les prix de transport vers les pays du Golfe tout en accordant une subvention de 50% sur ce prix.

Les relations politiques et diplomatiques ont joué, également, un rôle primordial dans la gestion de l'export de ces produits :

- Coopérer avec l'Union Européenne afin d'accorder des prix préférentiels et avantageux à la Tunisie
- Exploiter les opportunités d'exportation offertes en Russie
- Renforcer, en collaboration avec le ministère du commerce, les actions de prospection ciblant d'autres marchés potentiels[25].

- **Secteur des légumes**

Les principales mesures préconisées par le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques pour remédier aux dysfonctionnements constatés sont récapitulées par la création des opportunités d'exportation et de la facilitation des procédures de transport et de logistique par :

- Réserver des avions cargo pour l'exportation des légumes vers les pays du Golfe
- Demander au CEPEX de régler les impayés des subventions sur le transport
- Opérationnaliser de nouveau la convention entre le CEPEX et Tunisair permettant aux exportateurs de bénéficier de 50% de subvention sur le prix du transport aérien
- Accroître le nombre de voyages maritimes vers l'Italie à 3 au lieu de 2
- Augmentation de la subvention sur le transport

- **Secteur viandes et œufs**

Le Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles et Cunicoles (GIPAC) a adopté les difficultés des éleveurs avicoles et cunicoles en concertation avec l'UTAP. D'après les enquêtes faites auprès des éleveurs cunicoles (élevage familial), ces derniers ont déclaré que nombreux obstacles ont influencé leurs activités notamment le blocage des ventes dans les trois premiers mois de la crise et même dans la période qui la suit. Le GIPAC, comme réaction pour résoudre

23 Source : groupement interprofessionnel des viandes rouges et du lait
[24] Source : groupement interprofessionnel des fruits
[25] Source : ONAGRI, 2020

ces contraintes, a fait recours à ce qu'on appelle la ponction [26]: il s'agit de retirer toute la production des marchés hebdomadaires, de la stocker afin d'équilibrer les prix dans les marchés et de diminuer l'offre pour la réexposer de nouveau après la baisse des prix. Parmi les décisions prises dans ce contexte on site :

- Le retrait d'un million d'œufs (future poules de chair)
- Stockage de mille tonnes de viandes blanches
- La prise en charge les stocks restants du Ramadan 2020
- 20 millions d'œufs directement consommables ont été stockés au cours du mois de juin 2020

Le GIPAC joue, également, un rôle dans la gestion des délais de production et la synchronisation de la production et la demande du marché. Parmi les décisions prises dans ce contexte on site :

- La programmation de l'abattage des poules pondeuses d'une manière précoce pour la régulation de la production en cours.
- Sortie précoce des mères (poulet de chair)

Cette régulation du marché était, également, mise en vigueur par le GIPAC en concertation avec le ministère, au profit des éleveurs producteurs de poules de chair et de poules pondeuses[27]. Ainsi, le GIPAC assure le suivi et la mise en œuvre de ces mesures avec un suivi quotidien de la situation du marché pour une intervention immédiate pour corriger la situation.

5.5 Les ouvrier(ère)s du secteur agricole

Afin de remédier à toutes les perturbations auxquelles les ouvrier(ère)s faisaient face dans les champs, les parcelles, les vergers arboricoles, etc, le ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques a émis un contrôle routier en collaboration avec les ministères de l'intérieur, du commerce et de la défense nationale afin de garantir la mobilité de cette catégorie de travailleurs(e), sans pour autant garantir un transport décent et sécurisé mais juste pour assurer la continuité des activités agricoles et para-agricoles, de transport et de commercialisation des produits agricoles. En dépit de cette initiative, certaines perturbations persistent encore.

Cette série de circulaire se résume comme suit :

- Les voitures du transport rural qui circulent dans les lignes d'un gouvernorat sont autorisées à exercer leurs activités afin de faciliter le transport des ouvriers(ères) travaillant dans les milieux rurales à condition de ne pas transporter plus de quatre personnes (chauffeur non compris). Par ailleurs, il est autorisé d'ajouter 50 % au tarif appliqué actuellement.
- Les producteurs, transporteurs des marchandises agricoles, sont autorisés, de se déplacer et doivent avoir une autorisation ou un ordre de mission rédigé et signé par le propriétaire du véhicule.

[26] Des avis et circulaires officiels sur les pages officielles des groupements interprofessionnels.

[27] *GIPAC : Avis 17 juin 2020 :http://www.gipac.tn/images/stories/pdf/3780001.pdf*

Ainsi, des subventions de 200 Dinars ont été allouées pour les chômeurs.

Cependant, Selon des interviews faites avec des ouvriers dans le secteur agricole, ces derniers déclarent que l'autorisation de la circulaires émis par l'état ne les y incluent pas vu l'absence d'une infrastructure bien aménagée dans certaines zones défavorisées qui bloquent le déplacement et l'accès aux établissements chargés de distribuer les aides de l'état.

5.6 Les Pêcheurs

Exceptionnellement, en raison de la nature des travaux, l'activité de tous les chaluts et bateaux de pêche a été suspendue vue l'espace étroit et clos qui ne peut pas éviter l'infection, dans tous les ports tunisiens pendant le confinement. .Une mesure qui s'impose, mais dont les répercutions socioéconomiques auraient été désastreuses sans les décisions prises par le gouvernement afin de venir en aide aux professionnels. Ces mesures d'aide se résument comme suit[28] :

- Des aides financières au profit des fournisseurs de bateaux de pêche (détenteurs d'identifiants fiscaux), via la plateforme numérique qui a été lancée dans le cadre des mesures sociales et économiques annoncées au profit des professionnels et des institutions en difficulté du fait des répercussions de la pandémie, à partir du mardi 07 Avril 2020.
- Le report du remboursement des échéances des prêts accordés aux gens de mer et aux fournisseurs dont les échéances sont initialement échues et excédentaires au cours de la période du 1er mars 2020 à fin septembre 2020, et en modifiant le calendrier de remboursement dans le sens des institutions et des professions prévues dans la circulaire de la Banque centrale n ° 06 du 19 mars 2020.
- Les réunions des comités de sécurité, de santé, d'hygiène et de préservation de l'environnement se sont tenues dans tous les ports de pêche à titre exceptionnel pour suivre la situation épidémiologique du pays. Mettant l'accent sur l'utilisation des techniques de communication modernes disponibles pour mener leurs réunions, conformément à la décision du ministre de l'Agriculture, des Ressources en eau et de la pêche maritime relative au contrôle de la composition et des méthodes de travail des comités de sécurité, de sécurité, de santé et d'hygiène .
- Une commission de sécurité a été réalisée, au profit des pêcheurs dans chaque port, pour assurer les précautions sanitaires nécessaires pour les bateaux de pêche côtière.
- Le comité, en coordination avec les chefs des communes, a déterminé les heures de travail sur le marché de gros pour la vente des produits de la pêche, pendant la période du confinement.

[28] *La presse de Tunisie, 08/04/2020*

5.7 Les femmes rurales

Les femmes entrepreneuses et ouvrières, en milieu rural ont absolument eu besoin que l'accès aux financements et aux marchés s'améliore surtout durant la période du confinement. C'était déjà le cas avant, mais la crise du coronavirus a encore aggravé la situation. L'intervention de l'Etat n'était pas immédiate et relative au contexte de la crise actuelle mais plutôt se résume dans des mesures à impact durable. Parmi ces mesures :

- Le doublement du taux des crédits destinés aux projets agricoles féminins dans le cadre du programme d'encouragement de l'initiative économique « Raida » pour passer de 6 à 30%. La priorité est donnée aux nouvelles adhérentes aux structures agricoles professionnelles.
- Il a été décidé, de même, d'organiser une exposition annuelle à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la femme rurale.
- La promulgation de la loi n° 30 de 2020 relative à l'économie sociale et solidaire, la loi n°51 de 2019 relative à la création d'un nouveau mode de transport baptisé« le transport des travailleurs agricoles ».
- Le décret gouvernemental n° 379 de 2019 a concerné, quant à lui, le régime de sécurité sociale au profit de certaines catégories des travailleurs dans les secteurs agricoles et non-agricoles.
- La réservation d'une parcelle pour la construction du siège d'un point de vente des produits agricoles féminins dans le gouvernorat de Siliana moyennant une enveloppe de 168 mille dinars consacrée à l'aménagement et à l'équipement de ce nouvel espace, soulignant que la même démarche sera adoptée pour les autres gouvernorats.
- la création d'un village agricole dans la délégation de Makthar sera accélérée,

PARTIE 2 :

BENCHMARKING

I. REPERCUSSION DES CRISES ANTERIEURES SUR LES SECTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DANS LE MONDE

1.1 La crise de la deuxième guerre mondiale

La guerre avait dévasté l'agriculture dans toute l'Europe, en URSS[29], dans de vastes parties de l'Asie et des pays du Pacifique, ainsi qu'en Afrique du Nord.
La seconde guerre mondiale a eu un profond effet sur l'agriculture mondiale. Selon les rapports sur l*a situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, la production agricole mondiale par habitant était à la fin de la guerre de 5 à 15 pour cent inférieure aux niveaux d'avant-guerre. Mais l'impact du conflit mondial était très différent selon les régions **(FAO, 2000).**

1.1.1 Les pays de l'Europe

- **Problème d'échange international**

La situation avait été encore aggravée par la série de sécheresses qui a frappée l'URSS, l'Europe de l'Ouest en 1946 et 1947. Il y avait aussi de graves pénuries dans le secteur halieutique qui avait souffert de la perte et de la réquisition des bateaux et des engins de pêche. Les 4/5 des approvisionnements mondiaux en produits de la pêche provenaient autrefois des zones touchées par la guerre.

La diminution des importations prit, également lieu en raison de l'incapacité généralisée de financement, et la rupture des relations économiques provoquèrent des pénuries alimentaires aiguës même après la fin des hostilités **(FAO, 2000).**

- **Problème de la déforestation et destruction de l'infrastructure**

Le secteur forestier, lui aussi, a beaucoup souffert de la guerre. La dévastation des forêts et des industries forestières avait été particulièrement grave en Europe centrale et orientale. L'effet de la guerre et l'interruption du commerce de charbon ont amené à surexploiter et détruire les forêts pour obtenir du bois de feu dans bien des régions du monde.

Le désenclavement des campagnes par la généralisation des chemins de fer et l'aménagement des routes qui avait été, également, impactant et induisait à la réduction des superficies dédiées à la production agricole. **(Jean-Yves Le Naour, 2008).**

Avec la fixation du front, 2 500 000 hectares de terres agricoles sont perdus. Ce sont les plaines du Nord et du Nord-est qui avaient des rendements supérieurs à la moyenne nationale et fournissaient avant-guerre 20% du blé, 25% de l'avoine et 50% du sucre.

Des superficies destinées à la production fourragère et céréalière en raison de la pénurie d'engrais avaient été, également, disparues **(Jean-Yves Le Naour, 2008).**

[29] URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

❖ **Problème des intermédiaires et des spéculateurs**

Depuis la guerre, la spéculation était devenue maîtresse de la vie économique ; depuis dix ans le monde a vécu sur une économie de spéculation qui s'est substituée à l'économie de la production telle que l'admettait jusqu'alors le bon sens et la sagesse des nations. A la fin de la guerre, l'Europe avait épuisé toutes les réserves de matières premières et elle avait une fringale de bien-être.

Malgré le nombre des morts qui dépassait 20 million tués par la guerre, le travail rationnel de la terre reprit peu à peu, mais dans des conditions anormales : spéculation, inflation, instabilité des cours, restriction dans les heures de travail, disparition du sens de l'épargne (**Chevalier Auguste, 1931).**

Le problème de la spéculation induisait à la surproduction qui est la conséquence des hauts prix, de la facilité des gains ; le besoin d'une vie plus large chez tous les hommes ayant entraîné les hauts prix d'où des bénéfices parfois scandaleux pour certains producteurs, vendeurs et intermédiaires. Il s'est produit en effet un désaxage entre les prix de gros et les prix de détail, même pour les produits de l'agriculture non transformés. **(Chevalier Auguste, 1931).**

❖ **Problème de surproduction**

Durant tous les événements critiques passés dans l'histoire : il y avait une crise de surproduction de caractère général et international et en même temps une crise de sous-consommation du fait que le pouvoir d'achat s'est restreint et que le chômage s'est installé dans la plupart des pays **(FAO, 2000).**

❖ **Manque de la main d'œuvre**

La pénurie de main-d'œuvre agricole était due à l'exode rural qui induisit la diminution de la production agricole (Jean-Claude Flamant, 2010). Ainsi, la mobilisation des ouvriers agricoles aux conflits (la France compte quelque 5 400 000 actifs agricoles à la veille du conflit, la guerre en mobilise durablement près de deux millions) **(Jean-Yves Le Naour, 2008).**

En France, il y avait au moins 500 000 agriculteurs prisonniers et, malgré les libérations d'anciens combattants de 1914-1918 ainsi que des ingénieurs agronomes, il manquait encore 400 000 unités de main d'œuvre agricole en 1944. La réquisition des chevaux se poursuivit, le carburant faisait défaut, paralysant les rares tracteurs, les engrais partaient vers l'Allemagne (**Michel Boulet, 2018).**

1.1.2 Les pays de l'Asie

Selon les descriptions de l'époque, les problèmes de l'*Asie* étaient pratiquement insurmontables. Avec environ la moitié de la population mondiale, cette région ne possédait qu'un cinquième des terres émergées, alors que son économie reposait encore principalement sur l'agriculture. En outre, la productivité agricole était très basse dans une grande partie de l'Asie. Par exemple, on estimait que le rendement par hectare des cultures céréalières en Inde était de 20 pour cent inférieur à la moyenne pour les pays en développement ; en Inde, en Indonésie et en Chine, la

production céréalière par travailleur était nettement plus faible que la moyenne pour l'ensemble des pays en développement. En Asie du Sud, les structures agricoles étaient caractérisées par une utilisation extensive des terres et par une très forte densité démographique. Non seulement la productivité agricole était faible, mais les trois quarts des actifs étaient occupés à produire les quelques aliments composant le régime alimentaire. La ration calorique journalière était à peine de 2 000 calories par habitant et la plupart des gens vivaient dans des petites exploitations, produisant eux-mêmes l'essentiel de ce qu'ils mangeaient et mangeant eux-mêmes l'essentiel de ce qu'ils produisaient **(FAO, 2000).**

La guerre a encore accusé ces problèmes séculaires de l'Asie. Le secteur alimentaire a beaucoup souffert des hostilités, de l'instabilité politique et des déplacements des populations rurales. Sauf dans les trois grands pays rizicoles - Birmanie (Myanmar), Siam (Thaïlande) et Indochine (Viet Nam, République démocratique populaire lao, Cambodge), la ration calorique par habitant a diminué pendant la guerre. En Inde, au Pakistan, au Japon et aux Philippines, elle est tombée à quelque 1 700 kcal/jour **(FAO, 2000)**.

Les grandes pêcheries d'Asie du Sud-est perdirent une bonne partie de leurs navires et de leur main-d'œuvre. La région, qui avait traditionnellement des excédents de produits alimentaires, devint après la guerre importatrice nette. Cette faillite persistait en ce qui concerne l'ampleur de l'écart entre la demande alimentaire dans les pays à forte densité démographique d'Asie et leur capacité de production ne crée des tensions sur les marchés mondiaux.

1.1.3 Les États-Unis

Le problème majeure rencontré par le secteur agricole américain fut la pénurie de la main d'œuvre en effet, l'effectif de la population active agricole n'a baissé que de deux millions, celui des professions distributives avait sensiblement varié ; l'armée avait absorbé douze millions d'hommes, l'industrie employait en 1944 plus de vingt et un millions d'ouvriers contre environ dix-neuf en 1929 et moins de quinze en 1939. **(George Pierre, 1947).**

A la fin des années 1920, malgré la bonne santé affichée par l'économie américaine, les bases de la croissance étaient de plus en plus fragiles en raison notamment de la surproduction industrielle, de la spéculation boursière et du recours important aux crédits par les entrepreneurs et les petits agriculteurs américains.

Durant le mois d'octobre 1929, à l'annonce de la baisse des prix et des bénéfices industriels, certains spéculateurs avaient décidé de vendre leurs actions au moment où les cotations boursières de Wall Street à New York étaient encore à un niveau élevé. Très rapidement cette situation avait provoqué l'effondrement des cours qui s'était étendu à toutes les valeurs boursières et des centaines de milliers de petits actionnaires ont été ruinés. Les banques, qui avaient multiplié les crédits pendant plusieurs années, n'avaient pas pu récupérer leurs fonds auprès des personnes et des entreprises endettées. Ainsi, ces banques américaines avaient

réclamé le remboursement de leurs prêts à l'Étranger et elles avaient rapatrié les capitaux qu'elles avaient investis **:** c'est ainsi que la crise s'était étendue au reste du monde.[30]

La crise avait frappé d'abord le domaine financier avant de devenir une vaste crise économique mondiale touchant tous les secteurs économiques y compris un secteur qui était fortement porteur aux États-Unis et en Europe de l'Ouest (avant la naissance de cette crise) à savoir : le Secteur Agricole – Agroalimentaire. Parmi les premiers impacts directes perçues sur ce secteur aux États-Unis, on note la Paralysie quasi-totale de l'octroi des crédits agricoles en faveur des petits et moyens agriculteurs et d'autres crédits pour inciter à créer des industries de transformation de produits agricoles, ce qui a perturbé le système de l'Offre, de la Demande et de l'Approvisionnement et a freiné rigoureusement la production agricole primaire**(George Pierre, 1947).**

Cette situation de crise du secteur agricole avait provoqué :

- Une baisse de la consommation des ménages à cause de la hausse spectaculaire des prix des produits agricoles et des produits alimentaires industrialisés ;
- Une chute remarquable des investissements directs
- Recours indésirable mais inévitable des Etats -Unis aux importations des céréales pour la première fois depuis des années.
- Des pertes énormes d'emplois et des Chômages techniques à cause de l'arrêt de la production d'une part, les prix ont chuté (pour pouvoir liquider les stocks),
- Faillite des milliers d'entreprises et par conséquent un chômage de masse fit son apparition
- L'épargne affluait vers les banques et était souvent mal employée, dans des affaires parfois incohérentes.
- Des affaires vivaient en gaspillant les capitaux qui leur étaient confiés.

Lorsqu'il fallut rémunérer les investissements effectués pendant une orgie de spéculation on s'aperçut que beaucoup d'entreprises étaient surcapitalisées.

1.2 La crise de la grippe espagnole

La grippe espagnole est apparue à la fin de la Première Guerre mondiale, dans un contexte de chaos généralisé. C'est une pandémie fréquemment évoquée à cause de sa gravité, elle s'est propagée à la fin de la Première Guerre mondiale (1914-1918) infectant un demi-milliard de personnes à travers le monde entier et en tuant au moins 100 millions.

Dans les pays industrialisés, les répercussions économiques ont plutôt été de courte durée. Dans d'autres régions du monde, comme l'Inde ou l'Afrique subsaharienne, les conséquences ont été plus profondes et plus durables **(OIT, 2020):**

- Une pénurie de main-d'œuvre a affecté la récolte et les semailles.
- Les prix des denrées alimentaires ont atteint des sommets, provoquant une famine généralisée

[30] Source : http://www.authentichistory.com/ed/1930s/images/1929_ panic_on_wall_street.jpg

- Un afflux supplémentaire de migrants vers les centres urbains.
- des troubles sociaux, des grèves et une rébellion contre les pouvoirs coloniaux.

La grippe espagnole a eu un impact plus important sur la population de jeunes adultes : elle a ciblé en grande partie la catégorie active (les ouvriers agricoles et les employés de fabrications). Avec la mort de ces travailleurs, l'activité économique a fléchi **(Vincent Geloso, 2020) :**

- Les données disponibles suggèrent qu'entre juillet 1918 et mars 1919, la production industrielle agroalimentaire aux États Unis a chuté de près de 25 %.
- L'activité des entreprises a également chuté de près de 16% durant ce temps.
- Au Canada, la baisse de la production agricole et manufacturière patente de 1918 à 1919 a été respectivement de 17 % et de 13 %, tandis que le PIB réel (ensemble des valeurs ajoutées compte-tenu à la hausse des prix)a chuté de 7 %.

Encadré 1

Il serait incorrect de voir ces chiffres comme un indicateur des dommages causés uniquement par la Pandémie du Grippe Espagnole, car ils ont coïncidé avec la fin de la première guerre mondiale ; grand conflit armé qui a entraîné une immense détérioration de l'infrastructure manufacturière des industries agroalimentaires et des exploitations agricoles.

II. ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU SECTEUR AGRICOLE EN REPONSE A LA CRISE DES DEUX GUERRES MONDIALES

Les différentes politiques ont exercé une influence profonde sur l'évolution ultérieure du secteur agricole. Il est donc intéressant d'examiner de plus près les mesures prises par chacun des principaux pays, leurs motifs et leurs conséquences.

Pour sortir de cette crise, différents gouvernements ont mis en place des politiques agricoles dirigistes :

- Aux Etats-Unis par exemple, le Président Roosevelt a lancé le New Deal : Programme Économique basé sur un fort interventionnisme étatique pour sauver les secteurs vitaux dont les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires et les compagnies de pêche, et ce- à travers l'engagement de l'Etat de rembourser les crédits des petits et moyens exploitants et de prolonger l'échéance de remboursement des crédits au-delà de 100.000 dollars).
- En Allemagne, Adolf Hitler, qui a profité de la crise économique pour accéder au pouvoir, mène une politique d'industrialisation et de militarisation soutenue.
- Ceci étant, certains pays, à l'image de la France, n'ont pas pu sortir de la récession jusqu'à s'est éclatée la Seconde Guerre mondiale en 1939.

2.1 Participation des agriculteurs

L'effort de sortir de la crise était mutuelle entre le secteur privé et les mesures des gouvernements. En effet, pendant ce temps le paysan de tous les pays reprenait son dur labeur et après dix ou douze années d'efforts et d'améliorations techniques, il parvenait à produire en 1929 toutes les denrées agricoles du monde, en plus grandes quantités qu'avant la guerre. **(**Ayhan kose et Franziska Ohnsorge, 2020).

2.2 Résolution du problème de la main d'œuvre

Pour résoudre le problème de la pénurie de la main d'œuvre certains pays européens ont fait appel aux travailleurs de leur colonie et des pays voisins.
En France, l'idée émerge de faire appel à l'immigration, tout particulièrement de travailleurs italiens. Il s'agit d'arrivées préparées et encadrées par les autorités italiennes en concertation avec les autorités françaises, dans le cadre de projets familiaux d'installation provenant principalement des villages peuplés de la vallée du Pô. Une dynamique se met en place dans les exploitations agricoles et les usines de l'industrie agroalimentaire.

Sur l'ensemble de la région, les installations se font principalement en métayage (54%), mais également en propriété (22%) ou comme salarié agricole (24%). Au total, on estime à 80 000 le nombre d'italiens établis dans le sud-ouest de la France entre 1920 et 1939**. (Jean-Claude Flamant, 2010).**

2.3 Hausse de la productivité et autosuffisance

Un trait commun à de nombreux plans de développement est l'importance attachée à l'objectif de l'autosuffisance alimentaire partielle ou totale, souvent pour des raisons stratégiques. Après les pénuries de la guerre et de l'après-guerre, beaucoup de pays considéraient essentiel de garantir leur approvisionnement alimentaire et craignaient d'être trop tributaires des importations. Ce souci d'autosuffisance était renforcé par les difficultés de paiement et par la tendance à réserver les maigres ressources en devises pour importer les équipements nécessaires au développement plutôt que de les consacrer à des importations de produits agricoles. L'autosuffisance alimentaire est devenue l'objectif de la plupart des plans nationaux de développement, même quand cet objectif était manifestement impossible à atteindre. Mais la priorité accordée à l'accroissement de la production alimentaire et à l'autosuffisance était évidemment incompatible avec la stratégie de développement tirée par l'industrie qui impliquait une pénalisation de l'agriculture: d'où un cadre politique plutôt ambigu dans beaucoup de pays **(FAO, 2020).**

2.4 Investissement dans l'industrie des engrais

Dans certain pays Européens, pour stimuler la hausse de la productivité à l'hectare, les gouvernements mettent également l'accent sur l'usage des engrais. Ceux-ci sont encore peu répandus malgré les efforts des compagnies de chemin de fer qui voient dans une augmentation de la production agricole une possibilité d'accroissement de leur trafic de fret (notamment la

Compagnie du PLM qui crée des stations d'expérimentations agronomiques **(Jean-Claude Flamant, 2010).**
Un nouvel investissement industriel s'installe dans le paysage européen pour près de 80 ans : une usine de production d'engrais azotés par synthèse à partir de l'azote de l'air, selon le procédé mis au point par la firme allemande BASF avant la guerre (procédé Haber-Bosch). La loi du 11 avril 1924 crée l'Office National Industriel de l'Azote (ONIA). L'usine de Toulouse débute sa production en 1927 contribuant à la diminution des importations de guanos du Chili. L'originalité de l'entreprise, après de nombreux débats parlementaires concernant le rôle de l'Etat dans ses rapports avec les acteurs économiques, tient dans le fait que l'Office est de statut public, mais que la commercialisation des ammonitrates qu'elle produit est réalisée par un consortium de sociétés privées **(Armand Frémont, 1997).**

2.5 Stabilisation des prix des produits agricoles

Une stratégie était développée par la plus part des pays après la crise de la deuxième guerre mondiale pour stabiliser les prix des produits agricoles par la création de structures ayant pour objet la maîtrise du marché du blé, céréale qui constitue toujours la production de référence de l'agriculture dans le monde.
Aux Etats-Unis, contrôler la production était la meilleure stratégie pour corriger et moduler les effets brutaux des prix élevés, l'État est amené ensuite à diversifier son action. Cette politique d'intervention massive de l'État constitue un contraste saisissant avec la politique antérieure qui se réduisait pour l'essentiel à la manipulation des tarifs douaniers. Cette action de l'État est renforcée par un appui systématique aux efforts de développement des exportations et d'ouverture de nouveaux marchés. « *Sans ces exportations subventionnées, jamais la culture du soja n'aurait connu l'expansion qui fut la sienne: le prix de l'huile de soja aurait considérablement baissé, la rentabilité de la culture aurait chuté, les disponibilités en tourteaux se seraient réduites, le prix en aurait été plus élevé, l'expansion intérieure ou extérieure du modèle maïs-soja se serait ralentie, les tendances à la surproduction céréalière se seraient manifesté avec plus d'insistance* » **(Jean-Pierre BERLAN, 1981).**

2.6 Modernisation du secteur agricole

L'accroissement de la productivité agricole était l'objectif de plusieurs pays dont le développement de l'irrigation mobilise beaucoup d'attention et une masse importante de ressources; toutefois, l'utilisation croissante des engrais (la consommation d'engrais a augmenté à un rythme record dans les pays en développement pendant cette décennie) et des semences améliorées a aussi joué un rôle essentiel dans ce que l'on a ensuite appelé la «révolution verte». Le Programme Engrais de la FAO, établi sous l'égide de la Campagne mondiale contre la faim, remonte à la période entre 1963 et 1968 **(FAO, 2020).**

Beaucoup d'attention était aussi accordée à quatre activités interdépendantes et qui doivent aller de pair - science, technologie, éducation et vulgarisation. Mais la recherche agricole fondamentale, et plus encore la recherche d'adaptation aux pratiques agricoles locales, était concentrée essentiellement dans les pays développés à climat tempéré. D'où la nécessité de

s'attacher à une tâche vitale: adapter la masse croissante de connaissances aux climats arides tropicaux de la plupart des pays en développement et persuader les agriculteurs de ces pays d'accepter et d'adopter ces nouveaux savoirs.

En France, le gouvernement défend alors l'intensification des systèmes agricoles par :

- Motorisation des fermes par acquisition du matériel agricole moderne.
- Retournement des prairies permanentes.
- Conception d'un grand organisme de recherche agronomique, à caractère public mais autonome, formulée au début des années 40 sur la base de l'expérience de l'Institut de Recherches Agricoles des années 30, se concrétise dès 1946, par la création de l'INRA, Institut National de la Recherche Agronomique (**Pierre Bourdieu, 1962)**
- Création d'Ecoles régionales d'agriculture et de fermes modèles.
- Organisation du contrôle laitier selon les modèles danois et hollandais.
- Regroupement des éleveurs sélectionneurs en « Livres Généalogiques » poursuivant le travail d'homogénéisation des races locales amorcé à la fin du 19ème siècle.
- travaux de recherches sur la sélection de variétés pour les principales cultures Simultanément se développent des firmes spécialisées dans la sélection des plantes (parmi lesquels Vilmorin) **(Jean-Claude Flamant, 2010).**

2.7 La concentration des terres

La concentration des terres après la Seconde Guerre mondiale, appelée « remembrement », était très encadrée par la législation européenne et soutenue par une volonté politique d'aménagement du territoire. Ce remembrement était cependant très inégal géographiquement : bien adapté aux grandes plaines céréalières, il est quasiment absent au niveau des régions d'arboriculture fruitière comme dans le Sud de la France, ou de régions comme la Bretagne.
La taille des exploitations augmente. 60 % des exploitations françaises de moins de 20 hectares ont disparu entre 1967 et 1997, tandis que le nombre de celles de plus de 50 hectares a quasiment doublé. La concentration économique accompagne ce processus **(Claude Michelet, 2005).**

2.8 Intensification des systèmes de production

L'agriculture intensive demande aux paysans une remise en cause complète de leur mode de vie, afin de produire en quantité et à bas prix. La nouvelle norme de production se caractérise par la mécanisation systématique, l'apport massif d'intrants (engrais et produits phytosanitaires - la France est aussi le second consommateur mondial de pesticides derrière les Etats-Unis et le premier utilisateur européen, ceci est la conséquence du plan Marchel- pour accroître considérablement les rendements), l'introduction massive de capitaux (endettement), l'incorporation de technologies biologiques, et la spécialisation de la production. Elle est particulièrement importante dans trois régions: la Bretagne pour l'élevage, le bassin de Paris et le bassin Aquitain pour la céréaliculture, et le Languedoc et la vallée du Rhône pour les vignobles, l'arboriculture et les cultures maraichères.

2.9 La planification et démarche stratégique

L'Inde était un cas exemplaire pour la façon dont elle avait réussi la planification du développement intégré de son économie mixte sur la base de l'auto assistance, mais sans encadrement excessif. L'État intervenait de façon stratégique pour garantir que le développement s'inscrive dans la ligne des objectifs du premier Plan quinquennal (1950/1951-1955/1956). Le Plan envisageait des financements publics pour la production d'aliments et de fibres en vue de rétablir les niveaux de consommation d'avant guerre et de réorienter l'éventuelle épargne vers des investissements qui permettraient de poursuivre le développement économique **(FAO, 2020)**

Un autre exemple de planification centralisée et d'intervention de l'État est donné par la Chine. Le premier Plan quinquennal de ce pays (1953-1957) a été considéré comme un succès. Les investissements publics dans l'agriculture et la planification industrielle auraient produit un accroissement de 12% du PIB réel. En 1958, une stratégie a été adoptée pour consolider et réorganiser l'agriculture et l'industrie rurales: c'était ce que l'on a appelé le «Grand bond en avant». Cette stratégie misait sur l'introduction dans les campagnes de nouvelles technologies. Elle prévoyait l'élimination de la propriété privée rurale et le remembrement et la collectivisation forcés des exploitations agricoles. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1959* indiquait que dès la fin de 1958, plus de 740 000 coopératives agricoles chinoises avaient été transformées en 26 000 communes, chacune groupant 2 000 familles qui répartissaient leur travail entre la production agricole et l'industrie légère**.**

2.10 Développement des opportunités d'exportations

Après la seconde guerre mondiale, une mutation technique a profondément modifié l'économie agricole : création de nouveaux produits pour de nouveaux marchés. Prenons l'exemple américain de l'exportation des deux céréales « mais et soja » et les rapports de cette économie avec le monde qui induisait :

- L'accroissement les débouchés de la production céréalière vers la production animale: en Amérique du nord, par exemple, la consommation de céréales par tête et par an atteint 1 tonne dont à peine le dixième est consommé directement;
- La reconversion des milliers d'hectares mis en « chômage technique » par la motorisation;
- Le bouleversement les bases techniques de l'élevage dans le monde entier par l'exportation du modèle de production animale « maïs-soja ».

Pour développer leurs exportations sur cette base les États-Unis jouent sur les contradictions entre les différents pays. Ainsi, si la France développe chez elle la production du maïs, elle devient après les années 50 de plus en plus dépendante du soja. Ailleurs, comme au Japon ou en Espagne, le gouvernement américain et les groupes tels qu'Y American Soybean Association et VU.S. Feed Grain Council mènent une politique audacieuse de développement des marchés avec l'appui des fonds de contre-partie de l'aide alimentaire **(Jean-Pierre Berlan, 1981).**

2.11 Rôle des mutuelles agricole et des coopératives

Les sociétés d'assurance mutuelle en Europe sont généralement soumises aux dispositions législatives générales relatives aux services d'assurance et aux services financiers, tandis que les organismes de prévoyance et de secours sont régis par des dispositions spéciales.
À l'heure actuelle, les sociétés mutuelles fournissent, par estimation, des services sociaux et de soins de santé à 230 millions de citoyens européens et qu'elles représentent en tout plus de 180 milliards d'euros de primes d'assurance. Les mutuelles emploient 350 000 personnes en Europe. Toutefois, des données statistiques précises font défaut **(Simon Broek, 2011).**
À une époque, du début du XXe siècle jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, où la population agricole était prépondérante en milieu rural, le mutualisme agricole s'est d'abord fondé sur de très anciennes pratiques villageoises dans un cercle restreint d'interconnaissance et de solidarité. Puis, des mécanismes d'assurances sociales obligatoires, destinées à couvrir les risques professionnels puis sociaux, se sont instaurés progressivement pour atteindre leur maturité de manière relativement tardive, dans les années 1960-1970. Ces mécanismes universels de solidarité collective ont souvent été opposés à l'attachement des populations agricoles aux solidarités « naturelles » ancrées dans les structures familiales traditionnelles, et leur instauration progressive ne s'est pas toujours réalisée dans la facilité (**Bruno Lachesnaie, 2011).**
L'objectif de cette mutuelle vise :

- La coercition, par subordination de l'octroi d'avantages économiques au paiement des cotisations sociales ;
- La stratégie revendicative, qui consiste à agir, notamment avec le syndicalisme agricole, auprès des pouvoirs publics pour obtenir la satisfaction de revendications relatives à l'amélioration de la protection sociale agricole ;
- La recherche d'un consensus avec l'adhérent/assujetti, par des mesures visant à améliorer aussi bien l'information et le dialogue dans le cadre de relations de proximité et d'une communication directe et orale que le mode de représentation démocratique spécifique au régime agricole (élections des conseils d'administration en 1949, et des délégués communaux et cantonaux en 1950).

C'est dans cette dernière catégorie de mesures que nous pouvons identifier la création du Service social rural en 1941. Outre qu'une de ses missions était d'améliorer l'information des assurés qui ignoraient très souvent leurs droits, l'action sanitaire et sociale, dans son ensemble, apparaît comme le moyen privilégié pour les représentants des adhérents d'exercer leur souveraineté et leur autonomie. Financée par les agriculteurs et les entreprises eux-mêmes par des cotisations complémentaires directes, l'action sanitaire et sociale est le cadre qui fournit à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) « *des attributions et un rôle qui justifient l'intérêt et même la foi que les agriculteurs, exploitants et salariés, placent en leur MSA*[31] »

[31] MSA : mutuelle de services agricoles

2.12 Soutien du secteur privé

La modernisation de l'agriculture française, initiée dans les années cinquante et pleinement promue par la V^{ème} République, et la montée en puissance de la Politique Agricole Commune (PAC) de la Communauté Economique Européenne, avec le versement des aides massives aux exploitants qu'elles ont généré, ont permis l'émergence d'une nouvelle génération d'exploitants, dynamiques, gestionnaires d'entreprise, et conscients de l'atout que constituait le soutien proposé par l'État.

Ce type d'initiatives a crée en France une génération de jeunes entrepreneurs qui a spontanément initié la « révolution silencieuse » de l'agriculture française, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Michel Debatisse, fondateur du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) puis dirigeant de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), il n'en reste pas moins qu'elle a su créer avec l'État le partenariat indispensable au développement d'une agriculture dynamique mais financièrement soutenue par la collectivité nationale **(Eric Rance, 2002).**
Ce soutien massif a naturellement permis de rendre plus aisément acceptable un alignement progressif de la couverture sociale des agriculteurs sur celle des autres catégories socioprofessionnelles puisqu'il en atténuait le coût individuel en termes de cotisations grâce aux financements consentis pas la collectivité nationale. Pour autant, les réticences culturellement profondément ancrées envers toute étatisation sont demeurées chez bon nombre d'exploitants, et ce n'est qu'au prix de conflits internes à la profession que des avancées substantielles ont pu intervenir dans le sens d'une socialisation des risques **(Eric Rance, 2002).**

Encadré 2

Nous proposons d'examiner quatre moments communs à la crise actuelle et à ces situations d'économie de guerre : interruption du commerce, mobilisation des ressources, transformation des structures, reconstruction. On peut les faire correspondre approximativement à des temps successifs (le choc, la réorganisation, la sortie de crise) mais on peut aussi les comprendre comme quatre dimensions superposées d'un même processus. Notons que si l'analogie de structure entre la crise actuelle et l'économie de guerre nous paraît frappante, elle ne signifie pas une similitude de contenu : nous ne sommes pas en guerre, et il serait indécent de prétendre le contraire[1]. Mais dans chacun des quatre moments, l'économie de guerre peut être une base de questionnement féconde sur la crise actuelle **(Thomas Irace, Ulysse Lojkine, 2020).**

III. POLITIQUE PUBLIQUE DU SECTEUR AGRICOLE EN REPONSE A LA CRISE DU COVID-19

Tous les pays du monde ont pris des mesures de soutien à l'agriculture en réponse à la crise liée à la COVID-19 et un appel pressant a été lancé en faveur d'une plus grande transparence de ces mesures.
Les pays d'Asie du Sud-est ont adopté une politique monétaire expansionniste en réduisant les taux d'intérêt, en ouvrant les marchés et en assouplissant temporairement les règles et les conditions imposées aux banques et aux organismes financiers pour améliorer les liquidités. De nombreux pays soutiennent activement les marchés financiers afin de réduire l'instabilité par des mesures telles que la réduction du fardeau de la dette des entreprises et des petites et moyennes entreprises, ou l'atténuation de la volatilité des marchés boursiers en interdisant temporairement la vente à découvert et en exonérant les frais pour les services d'opérations sur titres.

Au-delà de ces mesures de gestion de crise, certains Etats n'ont pas hésité à actionner d'autres leviers de gouvernance, beaucoup moins conventionnels car habituellement utilisés en temps de guerre. Dans ce sens, les Etats-Unis ont évoqué la possibilité d'invoquer le « Defense Production Act », une loi datant de la guerre de Corée et qui permet au gouvernement de mobiliser le secteur privé pour la production et la distribution de matériels et équipements « rares », jugés essentiels à la défense nationale (en l'occurrence, les équipements médicaux de protection et de ventilation) **(Détoilette, 2020).** Cependant cette intervention du secteur privé n'est pas assez appliquée au niveau du secteur agricole et agroalimentaire.

Pour aider à garantir le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales agricoles et agroalimentaires en réponse à cette crise, le gouvernement canadien a pris les mesures suivantes :

- Maintenir la connectivité et l'ouverture des chaînes d'approvisionnement de façon que les marchés internationaux puissent continuer à fonctionner en favorisant la circulation des produits agricoles et des intrants agricoles, ce qui joue un rôle déterminant dans la prévention des pénuries alimentaires et la garantie de la sécurité alimentaire mondiale.
- Faire preuve de modération lors de la constitution de stocks alimentaires nationaux de produits agricoles qui sont traditionnellement exportés, de façon à éviter les perturbations ou les effets de distorsion du commerce international.
- Ne pas imposer de restrictions à l'exportation de produits agricoles et s'abstenir de mettre en œuvre des obstacles non justifiés au commerce des produits agricoles et agroalimentaires et des intrants clés à la production agricole.
- Faire en sorte que les mesures d'urgence liées aux produits agricoles et agroalimentaires destinées à faire face à la crise liée à la COVID-19 soient ciblées, proportionnées, transparentes et temporaires, et qu'elles ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce, ni de perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales en produits agricoles et agroalimentaires.
- Les mesures considérées doivent être compatibles avec les règles de l'OMC.

- Informer l'OMC dès que cela est réalisable de toutes mesures liées au commerce en relation avec la COVID-19 visant les produits agricoles et les produits agroalimentaires, y compris en fournissant des éléments de preuve scientifiques conformément aux accords de l'OMC si nécessaire, afin d'assurer la transparence et la prévisibilité.
- Veiller à ce que des renseignements actualisés et exacts sur les niveaux de production, de consommation et les niveaux des stocks des produits alimentaires, ainsi que sur les prix de ces produits, soient largement disponibles, y compris par l'intermédiaire des mécanismes internationaux existants.
- Soutenir les efforts déployés par l'OMC et d'autres organisations internationales pour analyser les impacts de la crise liée à la COVID-19 sur le commerce et la production de produits agricoles et agroalimentaires à l'échelle mondiale.
- Engager un dialogue pour améliorer l'état de préparation et la capacité de réponse face aux pandémies régionales ou internationales, y compris la coordination multilatérale pour limiter les restrictions à l'exportation des produits agricoles injustifiées, en particulier dans le cadre de l'OMC.

Le Japon et l'Union européenne ont respectivement suivi des restrictions à l'exportation et des mesures liées à la COVID-19 dans le secteur agricole dont la plus importante est celles du stockage privé des produits alimentaires et agricoles et les subventions au profit des producteurs et des PME comme indique le tableau suivant :

Mesures	Brève description	Montant
Gestion du stockage		
Stockage privé – Fromage	Autorisation du stockage privé – 100 000 tonnes. Programme fermé aux demandes le 30 juin 2020. Quantité totale offerte: 47 711 tonnes,quantité pour laquelle des contrats ont été conclus le 8 septembre: 43 398 tonnes.	Moins de 30 millions d'EUR
Stockage privé – Beurre	Autorisation du stockage privé – 140 000 t. Programme fermé aux demandes le 30 juin 2020. Quantité totale offerte: 67 694 tonnes. Quantité pour laquelle des contrats ont été conclus le 8 septembre: 64 509 tonnes.	
Stockage privé – Lait écrémé en poudre	Autorisation du stockage privé – 90 000 t. Programme fermé aux demandes le 30 juin 2020. Quantité totale offerte: 20 138 tonnes. Quantité pour laquelle des contrats ont été conclus le 8 septembre: 18 300 tonnes.	
Stockage privé – Viande ovine	Autorisation du stockage privé. Date limite pour le dépôt des demandes: 17 juillet 2020. Quantité totale offerte: 140 tonnes. Quantité pour laquelle des contrats ont été conclus le 8 septembre: 15 tonnes.	
Stockage privé – Viande bovine	Autorisation du stockage privé. Date limite pour le dépôt des demandes: 17 juillet 2020. Quantité totale offerte: 2 215 tonnes. Quantité pour laquelle des contrats ont été conclus le 8 septembre: 1 939 tonnes	
Flexibilité pour les programmes de soutien du marché dans le secteur vitivinicole et le secteur des fruits et légumes. Ajout pour le secteur vitivinicole pas encore finalisé	Fruits et légumes: accroître la part que les programmes opérationnels peuvent consacrer aux mesures de prévention en cas de crise. Vin: permettre la distillation pour des raisons liées à la crise, fournir une aide au stockage de vin et accroître la souplesse pour les fonds de mutualisation, la vendange en vert, l'assurance-récolte et les aides à l'investissement.	
Incitations financières		
Développement rural – Versement d'une somme forfaitaire aux agriculteurs	Les États membres seront autorisés à verser un montant forfaitaire pouvant atteindre 5 000 7 000 EUR par agriculteur prélevé sur les montants non dépensés au titre des allocations pour le développement rural pour la période 2014-2020.	Au maximum 1% de l'enveloppe consacrée au développement rural pour l'État membre concerné. Pas de fonds additionnel
	Programme visant à soutenir les cultivateurs de pommes de terre et de plantes ornementales dans la Flandre.	35 millions d'EUR

Subventions directes aux producteurs et agriculteurs	Aide destinée à fournir des liquidités aux personnes travaillant dans le secteur agricole primaire (éleveurs de ruminants et cultivateurs de pommes de terre).	29 millions d'EUR
Abattage de porcelets afin de réduire l'offre excédentaire de viande de porc sur le marché	Liquidités pour le secteur porcin.	0,5 million d'EUR
Subventions directes – Aide aux exploitations en difficulté	Soutien en faveur des producteurs agricoles primaires/vendeurs de marchés de plein air. Soutien en faveur des éleveurs d'ovins et de caprins. Soutien en faveur des cultivateurs d'asperges.	14,8 millions d'EUR 31,7 millions d'EUR 4,7 millions d'EUR
Programme temporaire d'aide à la production agricole primaire, à l'industrie alimentaire (y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles),à la pêche et à l'aquaculture, à l'exploitation forestière et à la gestion du gibier	Remédier à une perturbation grave de l'économie, production végétale et animale, chasse et activités de services connexes, sylviculture et exploitation forestière, pêche et aquaculture, et fabrication des produits alimentaires.	Doublement du budget, qui passe de 99 millions d'EUR à 198 millions d'EUR
Programme de garanties en faveur des PME dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'aquaculture	Modification du programme – Prêts et subventions directes visant à couvrir le coût des prêts accordés au titre du cadre temporaire (garanties de prêts et subventions au titre du Fonds de garantie de l'ISMEA. Programme de garanties visant à soutenir les PME dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de l'inclusion des micro et petites entreprises).	Augmentation de 250 millions d'EUR du budget initial de 100 millions d'EUR, pour un total de 350 millions d'EUR
Prêts accordés par l'ISMEA en faveur des exploitations des secteurs agricoles et de la pêche affectées par la flambée de COVID-19	Augmentation du budget pour cette mesure. Le programme, qui sera ouvert aux PME des secteurs visés, a pour but de permettre à ces entreprises d'avoir accès aux moyens financiers dont elles ont besoin pour couvrir leurs besoins immédiats en fonds de roulement, afin de les aider à poursuivre leurs activités.	Augmentation du budget de 30 millions d'EUR à 100 millions d'EUR
Indemnisation des dommages provoqués par des catastrophes naturelles ou des phénomènes exceptionnels	Indemnisation des pertes de recettes dans les secteurs de la volaille et des œufs.	20 millions d'EUR
Aide directe aux agriculteurs	Subvention directe, par hectare.	1,5 million d'EUR

Source : Analyse diagnostic/synthèse documentation, CIFAD, septembre 2020

Face à la pandémie de COVID-19, le secteur agroalimentaire de l'Union européenne fait preuve de résilience et continue de fournir aux Européens des aliments sûrs et de haute qualité. Les agriculteurs et les producteurs sont néanmoins confrontés à des difficultés et à une pression croissante.

Encadré 3

Le maintien de la sécurité alimentaire reste l'une des priorités de l'UE. Celle-ci est donc restée en contact étroit avec les pays de l'UE et les organisations sectorielles pour suivre de près la situation. Les mesures prises ont touché toutes les filières, les chaines de valeurs, les maillons, les ouvriers du secteur agricole et agroalimentaire, les producteurs et les PME. Ces mesures ont assuré une chaine d'approvisionnement alimentaire efficace, un soutien direct aux agriculteurs et aux zones rurales, la prise en considération de l'importance du marché et la prise des mesures exceptionnelles pour sa régulation.

Les agriculteurs et tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE travaillent pour continuer à nourrir l'Europe, malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Bien que le prix des dérivés sur événement de crédit liés à la dette de certains gouvernements européens se soit élargi, il est loin des niveaux observés lors des chocs précédents. En d'autres termes, la fragmentation des marchés financiers européens est beaucoup plus contenue qu'en crises précédentes

Les Etats-Unis, Afin d'endiguer les pertes économiques du secteur agricole un plan de soutien de 19,5 Mds$ a été décrété le 27 mars 2020. Il comprend :

Description	Montant
Incitation financières	
• Rachat de surplus de denrées périssables (lait, fruits et légumes, viande)	• 3 Mds$ à hauteur de 100 M$ par mois pour chaque catégorie ;
• paiements directs aux exploitations dont 5,1 Mds$ destinés à l'élevage bovin, 2,9 Mds$ pour la filière lait, 1,6 Mds$ pour la filière porcine, 3,9 Mds$ pour les grandes cultures, 2,1 Mds$ pour les cultures spécialisées et 0,5 Mds$ alloués aux autres cultures	• 16 Mds$
• Une aide pour le secteur du bioéthanol. L'USDA prendra en compte 50% de la production du site sur la même période en 2019	• Les unités de production toucheront une aide de 0,45 $/gallon de bioéthanol produits entre le 1er janvier et le 1er mai 2020. Les usines qui ont été à l'arrêt recevront cette aide également.
• L'augmentation de 15% du SNAP (Supplemental Nutrition Assistance Program) qui octroi des bons alimentaires.	• La valeur minimale du bon sera de 30 $;
• Aide au Fermes to Food Bank Program pour prendre en charge les coûts des agriculteurs pour la récolte, la transformation, le conditionnement et le transport de leur production donnée aux banques alimentaires	• 25 M$
• paiements directs aux exploitations agricoles. Les versements sont plafonnés à 250 000 $ par exploitation individuelle et 750 000 $ par coopérative ou structure à plusieurs actionnaires. Le plafond par culture a été supprimé.	• 16,5 Mds$
• Incitation pour la filière laitière pour la transformation du surplus du lait en produits laitiers à destination des banques alimentaires ;	• 0,5 Mds$
Mesures réglementaires	
• Exemption de l'obligation d'étiquetage nutritionnel pour les produits bruts vendus par les restaurants et pour les produits carnés redirigés de la restauration vers le commerce de détail ; • Exemption de l'obligation d'indication du pays d'origine pour les produits agricoles initialement destinés à la restauration redirigés vers le commerce de détail ; • Exemption de l'étiquetage des calories pour les plats à emporter vendus par les restaurants ; • Assouplissement des normes de classement des œufs pour permettre leur réorientation de la restauration vers les supermarchés	

Source : Analyse diagnostic/synthèse documentation, CIFAD, septembre 2020

Encadré 4

Ces différents plans, bien qu'appréciés, sont jugés insuffisants par les acteurs de la filière agricole et agro-alimentaire. Les paiements directs sont plafonnés à hauteur de 125 000$ par culture et 250 000$[32] par exploitation. Ces aides ne sont pas équitables car elles ne prennent pas en compte les coûts de production qui diffèrent grandement d'une culture à l'autre.

Par exemple, ils s'élèvent à 700$/acre[33] pour le soja contre 4000$/acre pour le chou. Ces aides risquent d'être insuffisantes pour les structures les plus touchées par la crise et dont les coûts de production sont les plus élevés (filière maraîchage et laitière).

Les plans de rachats subissent également des critiques. Les prix d'achat par l'USDA se calent sur les prix du marché actuel. Ces prix étant inférieurs à la normale, ils ne permettent pas de compenser les pertes de revenus.[34]

Pour certain pays asiatiques tel que le Japon, le volet du plan de soutien à l'économie consacré à l'agriculture met l'accent sur l'élevage, le maraîchage et les productions à haute valeur ajoutée fortement pénalisées par la chute du tourisme et des exportations vers les autres pays d'Asie. Il prévoit également des mesures pour pallier le manque de main d'oeuvre dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

L'agriculture, secteur structurellement fragile et fortement soutenu par les pouvoirs publics, bénéficie d'un budget additionnel de 544 MdsJPY (4,5 Mds€). Celui-ci vient s'ajouter au budget 2020 du ministère de l'agriculture, de la forêt et des pêches (MAFF) de 2410 MdsJPY(17 Mds€), déjà en hausse de 0,8% par rapport à 2019 pour faire face à l'épidémie de peste porcine classique et surtout à l'éventualité d'une contamination par la peste porcine africaine qui sévit dans les pays voisins[35].

Le plan massif de 544 MdsJPY (4,5 Mds€) publié le 7 avril poursuit plusieurs objectifs :

- Soutenir la production nationale (produits laitiers, fruits, légumes, etc) qui doit continuer d'approvisionner au mieux les commerces alimentaires alors que la consommation à domicile redevient majoritaire, en particulier à Tokyo et dans les 6 autres préfectures concernées à ce stade par l'état d'urgence ;
- Porter l'effort sur les filières à haute valeur ajoutée (viande de type wagyu , certains poissons et produits de la mer, fruits haut de gamme, etc..) en vue de la réouverture de la restauration de luxe au Japon, très prisée des touristes asiatiques mais aussi dans le reste de l'Asie avec la reprise des exportations. L'horticulture et le thé entrent également dans cette catégorie des productions à haute valeur ajoutée.

[33] Mesure agricole (en moyennes 52 ares)
[34] Source : Ambassade de France aux Etats-Unis, 28 mai 2020
[35] Source : ministère de l'économie, de finance et de la relance-direction générale du trésor

- 6 MdsJPY (1,6 Md€) sont affectés à la mobilisation des élèves des lycées et collèges agricoles pour pallier le manque de main d'œuvre.
- Le secteur bénéficiera en outre d'aides aux PME et à l'exportation tandis que l'expansion sur le marché national comme à l'étranger des boissons alcoolisées japonaises fera l'objet d'un soutien accru du ministère des finances.

Les principales mesures concernent le soutien aux productions les plus en difficulté à hauteur de 190 MdsJPY (1,6 Md€), en particulier la viande de bœuf wagyu dont des aides au stockage chez les grossistes, des campagnes de promotion en sortie de crise. 45 MdsJPY (380 M€) sont dédiés au secteur laitier sous forme de soutien aux éleveurs et à la transformation ainsi qu'au stockage du lait en poudre. Les secteurs du maraîchage, du thé, de la pêche, du bois et l'horticulture sont inclus dans le plan. Des mesures transversales telles que des subventions à l'achat de semences et plants et à la location d'équipements ainsi que des prêts à taux réduits sont également prévues.

Encadré 5

Pour conclure, toutes les interventions de politique monétaire sont complétées par des plans de relance budgétaire visant à soutenir les segments vulnérables du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la plupart des cas, elles visent principalement à renforcer les capacités des secteurs nationaux de la santé afin de garantir la disponibilité des équipements médicaux et d'étendre la couverture des soins de santé (UNDESA, 2020). Cependant, elles couvrent également des mesures de soutien visant à atténuer les pertes de revenus pour divers segments vulnérables de la société rurale et des plans de relance pour soutenir les entreprises agricoles. Des incitations fiscales pour les entreprises concernées, des reports de paiement et des prêts sans intérêt figurent parmi les principales mesures politiques mises en œuvre pour soutenir les entreprises, en particulier les PME.

PARTIE 3 :
MESURES D'AMELIORATION

I. MESURE D'AMELIORATION

Cette crise avec le caractère exceptionnel justifie la mise en œuvre de stratégies non conventionnelles et des mécanismes de solidarité à l'échelle nationale et internationale. Dans ce contexte, l'Etat est appelé à agir sur plusieurs fronts. Sur le plan macroéconomique il est recommandé :

1. 1 Sur le plan financier

- Mobiliser tous les moyens pour redresser les tendances économiques à leurs niveaux d'avant crise Covid-19 en soutenant le pouvoir d'achat à travers des programmes d'aides sociales et économiques.
- Pousser la Banque centrale pour qu'elle prenne des mesures discrétionnaires et avant-gardistes non seulement contre le risque de pénurie de la liquidité mais aussi contre les menaces inflationnistes.
- Mettre en œuvre rapidement des réformes institutionnelles en vue d'assouplir les procédures administratives.
- Négocier avec les bailleurs de fonds des plans d'aide internationale et des reports du remboursement de la dette.
- Proposer des subventions pour les produits de base

1.2 Sur le plan stratégique

- Développer des méthodes et des outils d'élaboration de stratégies et de planification et créer des groupes de compétences pluridisciplinaires de gestion de crises. Le nouveau contexte économique, social et politique, généré par le Covid-19, nous laisse espérer l'avènement de nouvelles réformes stratégiques conçues selon une approche rénovée basée sur le dialogue, la concertation afin d'arriver à un consensus adapté aux besoins des agriculteurs, des pêcheurs, et des industriels. Ainsi, cette vision tient compte de la diversité de leurs structures de production, aux spécificités régionales et aux exigences d'une résolution radicale des problématiques récurrentes du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui se sont davantage amplifiées sous l'effet de la pandémie et des mesures de confinement.

1.3 Sur le plan organisationnel

- Identifier les problèmes et les besoins compte tenu des premiers résultats qui commencent à apparaitre. Les aides et les appuis aux agriculteurs et activités sinistrés devraient intervenir rapidement en évitant les complications bureaucratiques. Il faut en plus éviter le saupoudrage et ne pas se contenter d'une approche sociale.

Les outils Technologiques d'Information et de Communication « TIC » offrent aujourd'hui la possibilité d'élaborer un traitement personnalisé des programmes d'aide. Le 12 mai 2020, un

décret-loi relatif à l'identifiant unique du citoyen a été publié. Cet identifiant devrait techniquement permettre d'orienter efficacement les programmes d'aide et d'appui. Pour conclure, la crise Covid-19 couterait pour la Tunisie 4.5 points de croissance, 1.58 milliard euros et 4 points de taux de chômage **(Moez Soussi, 2020).**

- Créer un groupe de compétences pluridisciplinaires au niveau du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, au niveau du ministère de l'industrie et le chargé de la gestion des crises en général et de la crise Covid-19 en particulier qui constitue un bon exercice d'apprentissage et de perfectionnement.

1.4 Au niveau du système productif

- Etablir un système productif agricole et agroalimentaire pour les filières de production. L'application de la loi de la création d'un comité technique présidé par le ministre de l'agriculture qui est composé des représentants de différents départements (agriculture, commerce et industrie).

Ce comité doit veiller à l'application de cette loi, parue en 2014, pour promouvoir des mesures autour des points suivants :

- Une plus grande autonomie des filières et une intégration des activités,
- La maîtrise et la réduction des coûts de production,
- L'amélioration de la qualité, la régularisation des prix des produits,
- La création de plus de richesse et sa répartition judicieuse entre les différents opérateurs.

- Améliorer la productivité en révisant les choix culturaux et protégeant les ressources en terres et en eau qui sont de plus en plus rares et de qualité moyenne. Accroitre la productivité verticale (augmentation de la productivité par unité de surface) car les possibilités d'extension des superficies sont très limitées. Cette logique nous mène à l'approche classique d'élaboration des prévisions de productions agricoles basées sur un rendement moyen des cinq dernières campagnes qui doit être remplacée par une approche qui fixe un rendement objectif et prendre toutes les dispositions nécessaires à sa réalisation (renforcement des capacités des producteurs, le renforcement de la recherche et de l'innovation en s'inspirant de l'expérience de l'UE après la seconde guerre mondiale). Ce changement est concevable si les décideurs mettent en œuvre un projet national d'accroissement de la productivité et de rationalisation de l'exploitation des potentialités existantes clairement définies et planifiées dans le temps et dans l'espace et réservent les moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation.

Cette suggestion favorise l'amélioration du taux de couverture des besoins de consommation des ménages tunisiens par la production nationale. La priorité sera donnée aux produits déficitaires pour lesquels le taux de couverture des besoins de consommation est faible comme les céréales (blé tendre et blé dur) qui occupent une place importante dans le modèle de consommation alimentaire tunisien. Pour les autres produits excédentaires, convient de penser à la constitution de stocks de réserve stratégique et à l'exportation afin d'éviter la baisse des prix et par conséquent des revenus des agriculteurs et des éleveurs.

❖ **Gestion des stocks et appel à mobiliser le secteur privé**

La production céréalière de cette campagne est estimée à 10.680[36] millions quintaux de blé dur, 2.370 millions quintaux de blé tendre et 5.660 millions quintaux d'orge. Le ministère de l'agriculture, des ressources hydraulique et de la pêche est appelé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour réussir la collecte et le stockage de la production. A cette fin, il convient de dynamiser les comités de suivi de la campagne en vue de s'assurer de la disponibilité et de l'état des équipements, de l'état des centres de collecte et de la capacité de stockage disponible et la recherche d'une capacité additionnelle en louant des locaux chez les privés, pour sensibiliser les céréaliculteurs à livrer le maximum de leur production afin de collecter une grande proportion des céréales. Cet objectif est concevable si nous augmentons la prime de livraison rapide exceptionnellement pour cette campagne (rappelons qu'elle a été déjà augmentée la campagne dernière) et veillons au paiement rapide des céréaliculteurs.

Par ailleurs, une fois que l'Office des Céréales aura trouvé des capacités additionnelles de stockage, il devra augmenter les importations des céréales (achats immédiats et à terme) et constituer un stock de réserve de 6 mois minimum au lieu de deux mois, afin de couvrir les besoins de consommation durant une période plus longue que prévue. Le gouvernement est appelé à réserver les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces importations. Ce même raisonnement s'applique au cas des huiles végétales subventionnées dont l'importation et la distribution rencontrent beaucoup de problèmes du fait du manque de moyens financiers. Pour les autres produits comme les légumes, fruits, lait et dérivés, viandes rouges, viandes blanches etc., les productions de cette campagne sont suffisantes. Le problème se pose plutôt en termes de gestion de marché, des circuits de distribution et de commercialisation, de coût de production et de prix.

1.5 Encadrement des ouvriers et agriculteurs

Bien que les ouvriers et les agriculteurs ont été autorisés à travailler, Ils continuent à produire, mais ont besoin de lignes directrices pour respecter les conditions et les exigences du confinement ciblé et éviter le risque de contamination par le virus. La prédominance des exploitations de petites tailles et familiales permet la distanciation demandée et l'utilisation d'un système de protection simple.
L'élaboration de fiches conseils afin d'aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le Covid-19 sur les lieux de travail est préconisée afin de pallier aux risques de contamination et de diffusion de la pandémie. L'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles, en collaboration avec le ministère de l'emploi et les organisations professionnelles peuvent prendre en charge l'élaboration et la distribution des dépliants et l'organisation des visites sur les exploitations pour expliquer leur contenu à certains agriculteurs leaders capables de sensibiliser et d'informer leurs voisins. Dans ce contexte de crise Covid-19 des spots télévisés et radiophoniques et des SMS sont à prévoir par l'appareil de vulgarisation agricole.

[36] Source : office des céréales

❖ **Le transport des femmes ouvrières dans les zones rurales**

Le transport des femmes ouvrières pose un problème depuis longtemps et toutes les initiatives mises en œuvre n'ont pas permis sa résolution radicale. L'idée est d'organiser une série de réunions de dialogue avec les transporteurs dans les zones rurales en présence des institutions en charge de ce dossier pour identifier des solutions rapides et réalisables avec des consignes clairement définies sur les conditions de transport préconisées pour assurer la sécurité des femmes ouvrières agricoles.

Le cahier des charges paru en septembre 2020 relatif à la loi 51-2019 sur la transport des travailleurs et travailleuses agricoles doit être présenté et discuté par les institutions concernées (agriculture, transport, intérieur, collectivités locales…). La mise en application de la loi doit être immédiate et assurera un transport digne et sécurisé pour les personnes travaillant dans l'agriculture.

❖ **Appui aux populations vulnérables**

Afin de financer le programme de soutien aux ménages vulnérables durant la phase de la gestion de la crise, il est recommandé de créer un fond de solidarité sociale en capitalisant sur l'expérience de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS). L'UTSS, en coopération avec le Ministère des Affaires Sociales, pourrait lever des ressources philanthropiques et alléger les contraintes sur le budget de l'État, en prenant en charge une partie des dépenses sociales destinées aux ménages les plus vulnérables dont les familles nécessiteuses.

❖ **Économie sociale et solidaire, connexion des populations locales, digitalisation et lutte contre l'informalité**

Renforcer la connexion des populations et des régions entre elles constituent un moyen de libérer le potentiel économique des régions intérieures en catalysant les dynamiques de développement régional. Cela peut être fait en poursuivant l'amélioration des infrastructures routières et le maillage des routes, dans la continuité du Plan National 2016-2020, l'objectif étant de permettre une meilleure connexion des zones rurales aux centres urbains et de faciliter le développement des marchés et un meilleur accès des populations aux opportunités économiques, aux emplois et aux services publics.

1.6 Les industriels agroalimentaires

Les recommandations concernent l'organisation des horaires et des modalités de travail, le déplacement et le transport des salariés (aller –retour) et le comportement des personnes sur le site du travail en cas de travail présentiel. Ces recommandations sont basées sur quatre mots d'ordre qui seront déclinés en plusieurs actions concrètes et spécifiques : le télétravail, la culture hygiène, l'encadrement et le contrôle.

1.7 Les mesures spécifiques et exceptionnelles d'investissement immédiat, de financement, d'aide et de soutien

Nous voulons tout d'abord insister sur l'urgence de réserver le budget nécessaire à la résolution du problème d'endettement d'une grande proportion de petits et moyens agriculteurs et pêcheurs, surtout que plusieurs propositions ont été transmises au gouvernement lors de la préparation de la loi de finance 2020 et à la couverture d'une partie des pertes et dégâts causés par le Covid-19. Pour les industriels, ce mécanisme est déjà engagé, il convient surtout de le renforcer.
Pour l'agriculture, la reprise de l'investissement et l'appui à l'entrepreneuriat dans le milieu rural représentent indiscutablement un vecteur de lutte contre le chômage des jeunes et la précarité socioéconomique dans les régions marginales, compte tenu de la cherté de la vie et de la baisse du pouvoir d'achat et du recul de la production et de la productivité.

Soutenir l'investissement dans les régions souffrant des disparités régionales doit être un impératif qui ne doit plus être argumenté par les bas salaires comme avantage comparatif pour attirer l'investissement étranger. Il s'agit d'une alternative qui implique, nécessairement, une nouvelle orientation des moyens de financement au profit des jeunes entrepreneurs et notamment des diplômés de l'enseignement supérieur désespérés par les longues années de chômage. La croissance économique inclusive sera soutenue par toute une vision futuriste et égalitaire.

En Tunisie, le projet des Banques des régions, proposées par l'OCDE comme dans beaucoup d'autres pays en développement, commence à convaincre les autorités au cours de cette période difficile. Il s'agit de l'implantation de structures bancaires atypiques à travers la mise en place de clusters conçus dans le but de financer les PME et les TPE dans les régions rurales en vue de valoriser les ressources et les produits extraits des régions intérieures sur les sites de production. Il serait judicieux d'encourager les décideurs à faciliter davantage l'accès aux ressources naturelles pour les agriculteurs (eau, terre, semences) et aux crédits en diversifiant les sources et les formes de ces crédits. Nous ciblons particulièrement les microcrédits et les crédits de campagne à taux d'intérêt bonifiés. Il est également préconisé de réserver les encouragements et les subventions nécessaires à la promotion de l'agriculture vivrière et de l'agriculture de valeur (biologique et raisonnée, équitable) pour qu'elles occupent une place essentielle dans le modèle socio-économique tunisien.

Une recommandation serait de permettre aux institutions de microfinance de devenir un véritable levier de financement des petites structures de production et des populations vulnérables en leur donnant la possibilité de se refinancer auprès de la Banque Centrale au même titre que les institutions bancaires classiques et de pouvoir collecter des dépôts. Cela aurait des répercussions directes en termes d'allègement des charges financières associées aux crédits distribués et supportés par les bénéficiaires. La mobilisation de fonds auprès de la diaspora et l'encouragement des transferts des tunisiens à l'étranger par des mécanismes incitatifs permettant de les orienter plutôt vers le financement de projets de développement régional, est également un outil puissant de financement des populations et donc de réduction des inégalités d'opportunités.

1.8 Valorisation des chaines de valeurs locales

Il faudra de toute évidence sensibiliser les consommateurs sur les produits locaux à valeur nutritionnelle sûre. Plusieurs intervenants dans la chaîne de valeurs sont également concernés, notamment l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. Afin d'inciter les agriculteurs à contribuer à la sécurité alimentaire qualitative, ils devraient être connectés aux chaînes de valeurs. Comme il s'agit de petits agriculteurs, acteurs clés de la chaîne de valeur, il convient de mettre en place de nouvelles techniques de commercialisation, grâce à une meilleure organisation des petites exploitations. Il est possible d'aider à promouvoir les produits des exploitations familiales au moyen de labels de qualité. A cette fin, il est nécessaire de leurs accorder un appui spécifique et des mesures d'incitation pour accroître leur productivité et la part dans la valeur ajoutée. Ceci améliorera leurs revenus et contribuera à la réduction de la pauvreté et du chômage au niveau local. Des liens entre ces exploitations et les petites et moyennes entreprises pourraient être établis pour transformer les produits agricoles, ou avec les négociants pour relier les agriculteurs aux marchés nationaux et internationaux. Ces liens peuvent prendre la forme de contrats ou de dispositifs de sous-traitance (contrats de production et de distribution). Pour profiter pleinement des liens avec ces marchés, les petits et moyens exploitants doivent être plus compétitifs, ce qui nécessite en retour un meilleur accès aux innovations et technologies appropriées.

1.9 Soutien aux exportations

Il est nécessaire d'avoir une coordination politique internationale solide permettant de prendre des décisions dans les meilleurs délais possibles en cas de surproduction.
Ainsi, il faut maintenir un soutien des exportations des produits agricoles et agroalimentaires est de renforcer toutes les facilités accordées au niveau de la logistique et du transport aérien et maritime, d'augmenter les subventions versées aux exportateurs pour les aider à couvrir les charges supplémentaires et de mobiliser et de dynamiser la diplomatie économique pour contacter les importateurs classiques, trouver de nouveaux clients et suivre de très près les opérations d'exportation.
En plus de l'huile d'olive relativement épargnée par le Covid-19, la Tunisie dispose de quantités excédentaires de dattes, de fruits de saison et de pommes de terre qui devaient être exportés, au risque de voir apparaitre certaines tensions de la part des producteurs se déclencher dans les régions. Au-delà des flux habituels d'exportation qui dépendent de la demande d'importation et des mesures de protection, il convient de convaincre les politiques des pays de destination de la nécessité d'aider la Tunisie à exporter les excédents de production, notamment les produits périssables en lui accordant des avantages tarifaires pour la période de la crise.

1.10 Stratégie d'importations aux produits de première nécessité

Pour les importations, il convient de tracer une stratégie de rationalisation permettant leur limitation à l'essentiel, comme les produits de base de première nécessité, les outils et matériels de protection contre le virus et les engrais chimiques, les produits de traitement phytosanitaires

et les vaccins. La diplomatie économique est appelée à intervenir à ce niveau pour superviser, coordonner et faciliter les opérations d'importation.

1.11 Révision de la politique de libéralisation des prix

Il serait utile de réviser la politique de libéralisation des prix pratiquée de nos jours et envisager une fixation du prix de certains produits tout en garantissant une marge convenable pour les producteurs qui veille à l'adéquation entre le pouvoir d'achat du consommateur et la rentabilité dans les exploitations agricoles en prenant en considération dans leur calcul les coûts et les charges de production et de commercialisation. Ainsi, nous recommandons à développer un système d'information et de transparence des marchés agricoles visant à encourager les principaux acteurs des marchés agroalimentaires à partager leurs données, à améliorer les systèmes d'information existants, à promouvoir une meilleure compréhension partagée de l'évolution des prix alimentaires et à promouvoir le dialogue politique et la coopération.
Ceci contribuera à l'homogénéisation des prix dans les différents points de vente et assurera plus de transparence pour les consommateurs qui ont tendance jusque-là à se diriger vers les produits subventionnés compte tenu de leurs prix fixés et visibles.

1.12 Promotion du commerce de proximité et le e-commerce des produits agricoles et agroalimentaires

L'encouragement des producteurs à vendre leurs produits dans les marchés de gros par le biais de subvention du transport et la fixation des prix pour contrecarrer les circuits parallèles. Parmi les autres mesures, il conviendrait de penser à instaurer le paiement des producteurs à la livraison de la marchandise, la diminution des intermédiaires permettant de réduire significativement les prix d'achat par les consommateurs. Ultérieurement, il serait judicieux de penser à réduire les circuits de distribution et favoriser l'achat direct et coopératif.

1.13 Intensification des mesures de suivi et de contrôle des circuits de distribution

- **Création d'un observatoire de formation des prix et des marges des produits alimentaires**

Il est préconisé de créer un observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires qui apportera un éclairage sans équivalent sur les prix agricoles et alimentaires, grâce à des données objectives, à l'analyse des coûts de production, de l'évolution des prix aux stades de la production, des industries de transformation et de la distribution. L'observatoire créé en France constitue une référence.

- **Révision des droits d'utilisation des marchés de gros et mise en place des marchés des producteurs pour atténuer l'influence des intermédiaires**

Afin d'amoindrir le rôle des intermédiaires et notamment des colporteurs et "habbatta" qui pompent des bénéfices sur les prix de vente, il est nécessaire de trouver des alternatives, notamment, au niveau des GDA et SMSA responsables d'une grande part de la production

agricole de ses adhérents, en leur octroyant des avantages en vue de pouvoir acquérir des camionnettes afin de contrôler les coûts en aval de la production agricole et leur faciliter les opérations de collecte, de transport et de commercialisation. Par ailleurs, les droits d'utilisation des marchés de gros devraient être homogénéisés et réduits afin de minimiser les charges de commercialisation et inciter les agriculteurs à vendre leur production sur ces marchés à travers leurs structures professionnelles (GDAP et SMSA).

Renforcement du dispositif national d'aide et de soutien aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux industriels et aux employeurs en difficulté.

Pour les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté, il convient de renforcer le dispositif d'aide mis en place et les mesures en cours de réalisation en augmentant les moyens financiers et en révisant les modalités d'attribution des aides afin d'assurer la transparence et de toucher les plus nécessiteux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *FAO, 2000, « ORGANISATION DE NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE*
  Rome », chapitre II
- *Chevalier Auguste. La crise de la production en agriculture coloniale. Ses causes, ses remèdes.. In: Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale, 11e année, bulletin n°119, juillet 1931. pp. 493-535*
- *Jean-Claude Flamant, « Une brève histoire des transformations de l'agriculture au 20è siècle », NOVEMBRE 2010, page 07-08.*
- *Jean-Yves Le Naour « Dictionnaire de la Grande Guerre », (2008).*
- *Kose, M. A., and F. Ohnsorge, eds. 2020. A DecadeAfter the Global Recession:Lessons and Challenges for Emerging and Developing Economies. Washington, DC : World Bank.*
- *George Pierre. Comparaison entre l'économie des États-Unis et de l'U.R.S.S, essai d'étude d'économie comparée. In: L'information géographique, volume 11, n°1, 1947. pp. 1-7;*
- *https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_746050/lang--fr/index.htm*
- *Vincent Geloso, 2020, Les leçons à tirer des pandémies antérieures, Montréal- Canada, IEDM*
- *Jean-Claude Flamant, 2010, Une brève histoire des transformations de l'agriculture au 20è siècle, Toulouse.*
- *Pierre Bourdieu, Célibat et condition paysanne. In : Etudes rurales, n°5-6, 1962, p. 32-135*
- *Pierre Bozon, L'Ardèche : La Terre et les homes du Vivarais. In : Revue de géographie alpine, tome 67, n° 2, l'Hermès, 1978, p. 253-254*
- *Georges Duby, Armand Wallon & coll., HIstoire de la France rurale (4 tomes), Points, 2018 (ISBN 2-75787-377-6)*
- *Armand Frémont (1997), « La terre », in Les Lieux de mémoire, tome III (dir. Pierre Nora), Quarto Gallimard, 1997, p. 3047–3080*
- *Pierre-Jakez Hélias, Le Cheval d'orgueil, Pocket, 1999, 672 p. (ISBN 2-26609-783-0)*
- *Gilles Luneau, José Bové, Nous, paysans, Editions France Loisirs, 2001, 183 p. (ISBN 2-74414-685-4)*
- *Henri Mendras, La Fin des paysans, Babel, 1984, 437 p. (ISBN 2-86869-802-6)*
- *André Meynier, Les paysages Agraires, Armand Colin, 1983, 212 p. (ISBN 2-20032-183-X)*
- *Claude Michelet, J'ai choisi la terre, Pocket, 2005, 224 p. (ISBN 2-26615-200-9)*
- *Michèle Salmona, Souffrances et résistances des paysans français, Editions l'Harmattan, 2000, 254 p. (ISBN 2-73842-490-2)*
- *Pierre Bitoun, Yves Dupont, Le sacrifice des paysans : une catastrophe sociale et anthropologique, L'Echappée, 2016, 331 p. (ISBN 2-37309-013-9)*

- *Jean-Pierre Le Goff, La fin du village : Une histoire française, Folio, 2017, 784 p. (ISBN 2-07270-624-6)*
- *Jean-Pierre Berlan, Les origines de la politique agricole américaine : Croissance et crise en longue période, Production et politiques agricoles dans les pays industriels : du dedans au dehors Volume 12, numéro 1, 1981*
- *Michel Boulet, volution de l'agriculture française de 1918 à 1945, 2018, Agriculture et milieu rural*
- *Douwe Griptrae, simon Broek, Bert-jan Bouiskool, Mirjam Blooij, The role of mutual societies in the 21st century, 2011, p 14, 17.*
- *Bruno Lachesnaie, 2011, L'action sanitaire et sociale de la Mutualité sociale agricole Dans Informations sociales 2011/2 (n° 164), pages 116 à 118.*
- *Eric Rance, a protection sociale des exploitants agricoles en mutation, 2002, Revue française des affaires sociales 2002/4, pages 189 à 218.*
- *Jean-Pierre Berlan,1981, The Origins of American Agricultural Policy: Long-Term Growth and Crisis, p. 89–101*
- *Detoilette, 2020, COVID-19 : Gouverner l'imprévisible - Analyse comparative des différentes stratégies de crise déployées, p 11, 12.*

ANNEXES

ANNEXES N°1 : LISTE DES PERSONNES RESSOURCE

Nom et prénom	Institution	Lieux
M. Mnaouar Sghaier	UTAP « service production animale »	Tunis
Mme. Narjess Hamrouni	Bureau Femmes rurales « MARHP »	Tunis
Mme. RAJA Sayari	CTAMA	Tunis
Mme. Assewer Hedhli	CTAMA	Tunis
Mme. Fatma Sghaier	UTAP	Tunis
M. Abdelmoemen Toukebri	APIA	Tunis
M. Moncef Chargui	GIFruit « Directeur général »	Tunis
M. Mohamed Ben Mansour	GiL « Président GIL »	Tunis
Mme. Leila M'hamdi	SMSA « Lella Kmar El Baya »	Mannouba
Mme. Imen Zouari	CREDIF « service recherche et développement »	Tunis
M. Mohamed taher Nabi	SYNAGRI « membre bureau exécutif »	Tunis
M. Mondher Kharrat	AVFA « directeur des organisations professionnelles »	Tunis
M. Haikel khachleoui	Direction de coopération international « MARHP »	Tunis
M. Ezzeddine ben mustapha	SYNAGRI	Tunis
M. Lotfi Hosni	CRDA Siliana	Siliana
M. Mohamed Slah Mansouri	ONG APEL	Tabarka
Mme. Monia Sallami	CRDA « bureau femme rurale »	Ariana
Houcine dallai	Conseiller agricole privé	Béja
Abderrahim ben Ayed	CFPVEB « formateur en élevage »	Sidi thabet

ANNEXE N°2 : ENQUETES SEMI STRUCTURE CTAMA

Projet recherche sur l'agriculture en contexte de crise
FTDES / OXFAM
Enquêtes semi structuré
La Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles

Enquêteur	
Gouvernorat	
Date de l'entretien	
Nom et Prénom de lapersonne interrogée	
N° de téléphone Portable	
Résultat de l'entretien	Terminé / Partiellement terminé/ Non terminé

1. **Identification de la personne interviewée**

Nom et prénom	
Sexe	
Fonction	Femme (...) Homme (...)
Diplôme de base	
Organisation qu'il présente	
Statut juridique de l'organisation	
Activités/ domaine d'expertise de l'organisation	

2. **Organisme présentée par la personne interviewée**

Organisme	
Direction	
Administration	
Chercheurs	
Formateur	
Techniciens	
Vulgarisateurs	
Personnel employé/rattaché sur le terrain etc.	
Nombre de personnelle femme	
Les fonctions accomplies par les femmes	

3. Général

Les points forts de l'organisme au moment de la crise actuelle	Les défis de l'organisme au moment de la crise actuelle

- Quelles sont les limites actuelles du système ?
  .....
- Quels types de problèmes qu'avez-vous rencontrés durant la crise ?

Type de problème	Détails
Financier	
Ressources humaines	
Gestion	
Vente	
Matières premières	
Technique	
Logistique (coordination/collaboration)	
Autre	

- Quels sont les dégâts réels que votre organisme a rencontré dont vous trouviez des difficultés à les régler ?
  .....
- Quels sontles dégâts irrécupérables que votre organisme a rencontrés ?
- Quels sont les difficultés rencontrées dont vous trouviez que le manque de préparation avant la crise est la cause principale ?
  .....
- Quelssont les changements nécessaires pour améliorer la pertinence et l'efficacité des services ?
  .....
  Quelles sont les filières les plus touchées par la crise ?
  .....

4. Clients

Comment décrivez-vous la majorité de vos clients ?

Type				
Jeunes	Femmes	Hommes	Agés	
Profile des clients				
A petite échelle	A moyenne échelle	A grande échelle	pauvres	les paysans de subsistance
Nature de l'activité				
Production		Transformation		
Non commercialisé	Peu commercialisé	Commercialisé		
Autre description				
…….....				

Quel changement au niveau client avez-vous rencontrés lors de la crise du COVID-19 ?
……
Quelles sont les catégories des clients les plus touchés par la crise ?
…….....
Quel impact sur votre organisme ?
.....

Quel devrait être le rôle du secteur public ?

.....
Quelles sont les politiques et les règlements posés au niveau de votre établissement face à la crise ?
.....

Institutions d'appui

- Quels sont les institutions d'appui que votre organisation a fait recours lors de la crise ?.....
  .....
  .....
- Quelles mesures avez-vous pris pour faire face à la prochaine crise
  .....
  Quelles informalités profiteuses de la crise avez-vous rencontré ?
  .....
  Comment avez-vous fait face à ces informalités ?

ANNEXE N°3 : ENQUETES SEMI STRUCTURE UTAP/SYNAGRI

Projet recherche sur l'agriculture en contexte de crise
FTDES/OXFAM
Enquêtes semi structuré
UTAP

Enquêteur	
Gouvernorat	
Date de l'entretien	
Nom et Prénom de la personne interrogée	
N° de téléphone Portable	
Résultat de l'entretien	Terminé / Partiellement terminé/ Non terminé

5. Identification de la personne interviewée

Nom et prénom	
Sexe	
Fonction	Femme (...) Homme (...)
Diplôme de base	
Organisation qu'il présente	
Statut juridique de l'organisation	
Activités/ domaine d'expertise de l'organisation	

6. Organisme présentée par la personne interviewée

Organisme	
Direction	
Administration	
Personnel employé/rattaché sur le terrain etc.	
Nombre de personnelle femme	
Les fonctions accomplies par les femmes	

7. Général

Les points forts de l'organisme au moment de la crise actuelle	Les défis de l'organisme au moment de la crise actuelle

Quelles sont les limites actuelles du système ?

.....

En tant qu'organisme qui défend les droits des agriculteurs, quels sont les principales actions faites pendant la crise au profit des catégories vulnérables ?

.....

Quels types de problèmes qu'avez-vous rencontrés durant la crise ?

Type de problème	Détails	MESURES
Financier		
Ressources humaines		
Gestion		
Vente		
Matières premières		
Technique		
Logistique (coordination/collaboratio		
Autre		

Quels sont les dégâts réels que votre organisme a rencontré dont vous trouviez des difficultés à les régler ?

.....

Quels sont les dégâts irrécupérables que votre organisme a rencontrés ?

Quels sont les difficultés rencontréesau niveau du secteur agricole dont vous trouviez que le manque de préparation avant la crise est la cause principale ?

.....

D’après vous, Quels sont les changements nécessaires pour améliorer la pertinence et l’efficacité des services ?

.....

Quelles sont les filières les plus touchées par la crise ?

Les agriculteurs

Comment décrivez-vous situation des agriculteurs pendant la crise du COVID-19 ?

Quelles sont les catégories des clients les plus touchés par la crise ?

Quel impact sur votre organisme ?

Quel devrait être le rôle du secteur public ?

Quelles sont les politiques et les règlements posés au niveau de votre établissement face à la crise au profit de :

- La production animale
- La production végétale
- La pêche maritime

Quels sont les filières les plus touchées dans le secteur agricole et agroalimentaire ?

Quels impacts sur les petits agriculteurs ?

Y a-t-il un impact sur l’emploi et l’entrepreneuriat dans le secteur agricole ?Y a-t-il un impact sur la main d’œuvre féminine ?

.....

8. Institutions d’appui

Quels sont les institutions d’appui que votre organisation a fait recours pour défendre les droits des agriculteurs ?

.....

Quelles mesures avez-vous pris pour faire face à la prochaine crise ?

.....

Quelles informalités profiteuses de la crise avez-vous rencontré ?

.....

Comment avez-vous fait face à ces informalités ?

ANNEXE N°4 : ENQUETES SEMI STRUCTURE LES AGRICULTEURS ET FEMMES RURALES

Projet recherche sur l'agriculture en contexte de crise
FTDES/OXFAM
Enquêtes semi structuré
Les agriculteurs et femmes rurales

Données personnelles

Nom et prénom ……..

Age : ……

Niveau d'éducation : analphabète ☐ primaire ☐ secondaire ☐ universitaire ☐

Activité agricole
……..……

Poste occupé : chef de l'exploitation ☐ ouvrier ☐ nouveau promoteur

Avez-vous rencontré des difficultés au niveau de l'exploitation agricole pendant la crise du COVID-19 :

Oui ☐ Non ☐

Si oui, quel type de difficultés avez-vous rencontré ?

Types de défis	Oui	Non	Expliquer comment
Isolement dû au confinement			
Difficulté financière			
Difficulté d'approvisionnement en matière première			
Difficulté de trouver la main d'œuvre			
Difficulté de transport du produit			
Difficulté de commercialisation			
Problème d'excès de la production			
Diminution de la demande			
Augmentation de la demande			
Difficulté d'éxport/import			

Les mesures que vous avez prises pour surmonter ces difficultés :
……
……
Si vous êtes un chef d'exploitation ou vous connaissez de proximité un voisin chef d'exploitation :

Avez-vous marqué une chute dans votre/sa chiffre d'affaire durant les six derniers mois ?

Si oui, de quel pourcentage?.....

D'après vous, cette chute est-elle due à la crise actuelle du COVUD-19 ?

Si oui,
pourquoi ?.....

Avez-vous (ou votre voisin) bénéficié des mesures que l'état a prises au profit des griculteurs ?.....

Si oui, de quoi avez-vous bénéficié ?	**Oui**	**non**
Avantage fiscal		
Avantage de subvention		
Avantage de donation		
Avantage d'exonération de paiement des crédits		

Autre :
……
Avez-vous (a-t-il) recruté des femmes pour travailler dans votre/son exploitation ?
……
Si oui,
Est-ce que la crise actuelle les a empêché de poursuivre le travail dans votre /son exploitation ?
……
Combien de temps la crise a empêché ces femmes à poursuivre le travail ?

Moins d'un mois	
Un mois	
2 mois	
3 mois	
Plus de trois mois	

Quelle activité ces femmes s'en occupent elles ?

Récolte	
Transport de la production	
Désherbage manuel	
Traite	
Nettoyage	
Eclaircissage	
Autre	……

Ces femmes ont-elles bénéficié des avantages financiers de l'état durant le période de la crise ?

Si non, c'était quoi l'avantage
exactement ?.....
Avez-vous le contact de ces femmes ?.....
Si oui, merci de remplir le tableau suivant :

Nom et prénom	**Numéro de téléphone**

Si vous avez d'autres informations dans ce contexte merci de les préciser :
……